

ETUDE DE PAYSAGE  
PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL  
"SOLEIL DE LA ZAC MITRA 2" - COMMUNES DE SAINT-GILLES (30) ET GARONS (30)

MARS 2021



ÉQUILIBRE PAYSAGE

Bureau d'étude d'architecture du paysage – 78 impasse du bosquet 84 170 MONTEUX  
d.demeautis.equilibrepaysage@gmail.com



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
<b>VOLET 1 - DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL : PAYSAGE ET PATRIMOINE.....</b>	<b>3</b>
1.1 Méthode et objectifs de l'étude .....	4
1.1.1 Préambule .....	4
1.1.2 Principales sources bibliographiques et données utilisées .....	4
1.1.3 Notre démarche de travail .....	5
1.1.4 La démarche liée au patrimoine réglementé .....	6
1.1.5 L'objectif du volet 1 .....	6
1.1.6 Déroulement et organisation de l'état des lieux et des enjeux paysagers .....	6
1.2 Définition des aires d'études .....	7
1.2.1 Méthode de travail .....	7
1.2.2 Descriptif des aires d'études .....	7
1.2.3 Carte des aires d'études .....	8
1.3 Caractéristiques du territoire .....	9
1.3.1 Méthode de travail .....	9
1.3.2 Contexte géographique .....	9
1.3.3 Le paysage de type naturel (la topographie et l'hydrographie) .....	10
1.3.4 La Costière de Nîmes : vignobles et vergers .....	11
1.3.5 Le paysage de type construit et ses formes urbaines .....	12
1.3.6 Bilan sur les caractéristiques du territoire .....	12
1.3.7 Cartes des caractéristiques du paysage .....	13
1.4 Contexte patrimonial et touristique .....	14
1.4.1 Le patrimoine et le tourisme .....	14
1.4.2 Le patrimoine et les visibilitées .....	14
1.4.3 Photographies du patrimoine réglementé .....	15
1.4.4 Le tourisme local et régional .....	16
1.4.5 Carte du paysage patrimonial et touristique .....	17
1.5 Le paysage immédiat .....	18
1.5.1 Caractéristiques du paysage .....	18
1.5.2 Carte des composantes et des enjeux à l'échelle immédiate .....	21
1.6 La ZIP .....	22
1.6.1 Caractéristiques du paysage .....	22

1.7 Les enjeux paysagers .....	23
1.7.1 Bilan des enjeux par échelle .....	23
1.7.2 Carte des points de vue et des enjeux paysagers .....	24
1.8 Recommandations pour l'inscription du projet Soleil de la ZAC Mitra 2 .....	25
1.8.1 Les avantages du projet solaire dans le contexte paysager existant .....	25
1.8.2 Les préconisations paysagères .....	25
1.9 Tableau de synthèse du volet 1 .....	26
<b>CHAPITRE 2. VOLET 2 – IMPACTS PAYSAGERS ET MESURES .....</b>	<b>27</b>
2.1 Synthèse des enjeux et recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage .....	28
2.1.1 Généralités .....	28
2.1.2 Les valeurs paysagères .....	28
2.1.3 Déroulement de l'analyse liée aux impacts paysagers .....	28
2.2 Synthèse des enjeux et recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage .....	29
2.2.1 Synthèse à l'échelle éloignée et à l'échelle rapprochée .....	29
2.2.1 Synthèse à l'échelle immédiate et ZIP .....	29
2.2.2 Recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage .....	29
2.3 Mesures pour inscrire le projet dans le paysage .....	30
2.3.1 Inscrire visuellement le projet dans son territoire .....	30
2.3.2 Accorder les bâtiments annexes au paysage .....	30
2.3.3 Travailler les pistes d'accès .....	30
2.3.4 Conservation de la végétation existante .....	30
2.3.5 Planter des haies végétales .....	30
2.4 Inscription du projet dans le paysage .....	32
2.5 Évaluation subjective du projet dans le paysage .....	33
2.5.1 Profil topographique du projet dans le paysage : AA' .....	33
2.6 Visibilité objective du projet dans son paysage .....	34
2.6.1 Élaboration du projet .....	34
2.6.2 Démarche liée aux photomontages .....	34
2.6.3 Localisations des points de vue .....	34
2.6.4 Photomontage n° A .....	35
2.6.5 Photomontage n° B .....	37
2.6.1 Photomontage n° C .....	39
2.6.1 Photomontage n° D .....	41
2.7 Tableau de synthèse .....	43

# VOLET 1 - DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL : PAYSAGE ET PATRIMOINE

## 1.1 Méthode et objectifs de l'étude

### 1.1.1 Préambule

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'un parc photovoltaïque induit une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil indispensable.

L'analyse du paysage a un triple objectif :

- ✓ Établir l'état des lieux du territoire,
- ✓ Identifier les enjeux paysagers règlementaires et non règlementaires,
- ✓ Définir un parti pris d'implantation avec l'objectif de réduire les vues révélant des enjeux paysagers.

Le travail paysager comprend trois grandes phases transversales : une analyse cartographique, une étude bibliographique ainsi qu'un important travail de terrain. L'étude est traitée au regard des recommandations des différents acteurs participant au projet d'aménagement.

### 1.1.2 Principales sources bibliographiques et données utilisées

#### 1.1.2.1 Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

- <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/Herault/default1.html>

#### 1.1.2.2 Sites des mairies de Saint-Gilles et de Garons (30)

- <http://saint-gilles.fr/la-ville>
- <http://www.garons.fr/>

#### 1.1.2.3 PNR de Camargue

- <http://www.parc-camargue.fr/>

#### 1.1.2.4 Convention européenne du paysage

- <http://www.coe.int/fr/web/landscape>

#### 1.1.2.5 Site internet Mérimée, base de recherche des monuments historiques

- <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

#### 1.1.2.6 Site internet monumentum, base de recherche des monuments historiques

- <https://monumentum.fr/>

#### 1.1.2.7 Site internet Géoportail, base de données cartographiques

- <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

#### 1.1.2.8 Site internet Google Earth, base de données visuelles



### 1.1.3 Notre démarche de travail

#### 1.1.3.1 Les différentes phases de l'étude

- [Première phase](#)

Elle consiste à lire attentivement les cartes IGN du territoire à différentes échelles (1/100 000ème, 1/25 000ème et échelle cadastrale) afin de mettre en évidence ses principales caractéristiques : organisation du relief, réseau hydrographique, modes d'occupation du sol, urbanisation...

- [Deuxième phase](#)

Elle correspond à la lecture et l'analyse des données bibliographiques. Les sources bibliographiques ont été indiquées en pages précédentes.

- [Troisième phase](#)

La phase certainement la plus importante dans le cadre d'un diagnostic paysager repose sur le travail de terrain. Le terrain complète les analyses cartographiques et bibliographiques. Cette lecture sensible du paysage s'opère le long d'itinéraires routiers choisis au préalable, parcourus en plusieurs étapes, de manière à avoir un aperçu de l'ensemble du territoire.

#### 1.1.3.2 Les investigations de terrain

Lors des investigations de terrain, le territoire est analysé en termes de :

- [Composantes](#)

Ce sont le relief, les lignes de force, l'occupation du sol, les infrastructures, les pleins et vides tels que les masses boisées, les zones bâties ou tout élément participant à la perception d'un paysage fermé, les grandes étendues, les points de fuite, les points panoramiques, les cônes de perception.

- [Points d'appel visuel](#)

Ce sont les éléments verticaux naturels ou construits constituant des points de repère dans le paysage (arbres, bosquets, mais aussi pylônes, châteaux d'eau...) ainsi que les points d'observation permettant de découvrir le paysage (séquences routières, chemins de randonnée, sites remarquables, panoramas...).

- [Éléments subtils caractéristiques du paysage](#)

Ce sont les couleurs, les matières, les ambiances, les contrastes ombre/lumière et la tendance d'évolution, la dynamique des paysages (développement des activités humaines, phénomène d'anthropisation, évolution de la gestion des milieux naturels...). Le patrimoine réglementé comprend les monuments historiques réglementés (MH) et les sites réglementés.

## 1.1.4 La démarche liée au patrimoine réglementé

### 1.1.4.1 Définition de la notion de monuments historiques (MH)

Un monument historique (MH) est, en France, défini comme un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ».

### 1.1.4.2 Définition de la notion de site réglementé

Un site réglementé peut être soit classé, soit inscrit. Un site classé est un monument ou un espace naturel, remarquable et exceptionnel par son caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il mérite à cet égard d'être distingué et rigoureusement protégé. Un site inscrit bénéficie des mêmes caractéristiques qu'un site classé, mais sans présenter une valeur ou une fragilité telle, que soit justifié un classement. Cependant, il a suffisamment d'intérêt pour que son évolution soit suivie de près.

### 1.1.4.3 Méthode de travail liée au patrimoine réglementé

Les monuments historiques et les sites réglementés représentent des enjeux. Dans le cadre du projet, ces lieux deviennent des sensibilités sitôt que les visibilitées semblent effectives.

L'analyse du patrimoine réglementé se déroule en trois phases :

- [Première phase : travail bibliographique et cartographique](#)

Cette phase comprend la définition, la localisation et la valorisation du patrimoine réglementé. Les MH et les sites les plus notables correspondent à ceux émergeant dans le paysage - à savoir, tous les édifices religieux et les espaces réglementés. Ces lieux sont analysés de manière prioritaire.

Lorsque les monuments historiques et les sites sont isolés dans le paysage, ils révèlent des sensibilités en général de moindre importance. Il s'agit par exemple des croix de chemin, des hôtels particuliers et des domaines. Ces éléments relèvent souvent des positions isolées, à l'intérieur de structures bâties, inscrites dans des parcs arborés, sans co-visibilité possible avec le site.

- [Seconde phase : analyse de terrain](#)

Les espaces réglementés sont cartographiés et font l'objet d'un travail de terrain précis. Ils sont analysés directement sur place afin d'évaluer les visibilitées et co-visibilitées réelles avec le secteur d'étude.

- [Troisième phase](#)

De retour au bureau, les espaces réglementés sont notés et commentés dans un tableau (pages suivantes).

## 1.1.5 L'objectif du volet 1

L'état initial a pour objectif d'analyser le territoire, de mettre en avant ses composantes (atouts et faiblesses) afin de révéler ses enjeux dans le cadre du projet et proposer un parti pris pour l'implantation des panneaux solaires en accord avec le paysage et qu'il puisse s'accorder avec les autres contraintes du projet (techniques et environnementales).

## 1.1.6 Déroulement et organisation de l'état des lieux et des enjeux paysagers

Le territoire est traité par échelle. Le travail s'effectue de l'échelle la plus éloignée à l'échelle de la ZIP. Chaque chapitre est accompagné de cartes.

- ✓ Une première partie caractérise le territoire dans son ensemble. Cette partie s'inspire de l'étude de paysage déjà réalisée dans le cadre du premier dépôt du projet Soleil de la ZAC Mitra 1. Il s'agit des aires d'études, des composantes, du patrimoine réglementé et touristique. Les photos de cette partie sont extraites de l'étude et ont pour objectif d'indiquer les ambiances paysagères retenues. Les localisations des points de vue précis restent donc secondaires.
- ✓ Une seconde partie caractérise le paysage à une échelle immédiate autour de la ZIP. Si cette partie est également issue de l'étude de paysage Soleil de la ZAC Mitra 1, elle a été complétée par nos soins aussi bien sur l'analyse spéciale que sur le repérage photographique.
- ✓ Une troisième partie traite de la ZIP de Soleil de la ZAC Mitra 2.
- ✓ Enfin une quatrième et dernière partie révèle les enjeux paysagers retenus toutes échelles confondues.

L'état initial se construit donc sur les chapitres suivants :

1. [Définition des aires d'étude,](#)
2. [Caractéristiques du territoire \(naturelles, construites, patrimoine réglementé, tourisme\),](#)
3. [Caractéristiques à l'échelle immédiate,](#)
4. [Caractéristiques à l'échelle de la ZIP,](#)
5. [Enjeux paysagers par échelle de travail,](#)
6. [Recommandations paysagères pour inscrire le projet dans le paysage.](#)

## 1.2 Définition des aires d'études

### 1.2.1 Méthode de travail

Les aires d'étude ont été établies en fonction des visibilitées et des enjeux paysagers. De même, l'ancienne étude de paysage Soleil de la ZAC Mitra1 a également orienté les choix pour une meilleure définition des aires d'études.

In fine, trois aires d'études ont été retenues :

- une aire d'étude éloignée (intégrant l'aire d'étude rapprochée), correspondant aux espaces avec le moins d'enjeux potentiels
- une aire d'étude immédiate, offrant des raisonnances possibles
- une Zone d'Implantation Potentielle des panneaux solaires (ZIP), ici qui se scinde en plusieurs petites ZIP.

### 1.2.2 Descriptif des aires d'études

#### 1.2.2.1 L'aire d'étude éloignée et l'aire d'étude rapprochée

La géographie du territoire et ses caractéristiques paysagères définissent l'aire d'étude éloignée qui s'étend au Nord et au Sud jusqu'aux reliefs de la vallée du Vistre et des coteaux de la Costière, et à l'Est et à l'Ouest.

L'aire d'étude éloignée s'étend sur environ 5 km autour de la ZIP. Au Nord, elle borde les limites de Caissargues et de Bouillargues, au Sud, elle marque le coteau du Canal du Rhône. Enfin, à l'Est l'aire d'étude s'étend au-delà de 10 km pour inclure Bellegarde et la tour de son château (patrimoine local notable).

L'aire d'étude rapprochée est ici incluse dans l'aire d'étude éloignée, elle correspond à un périmètre de l'ordre de plus de 2 km par rapport à la ZIP.

#### 1.2.2.2 L'aire d'étude immédiate

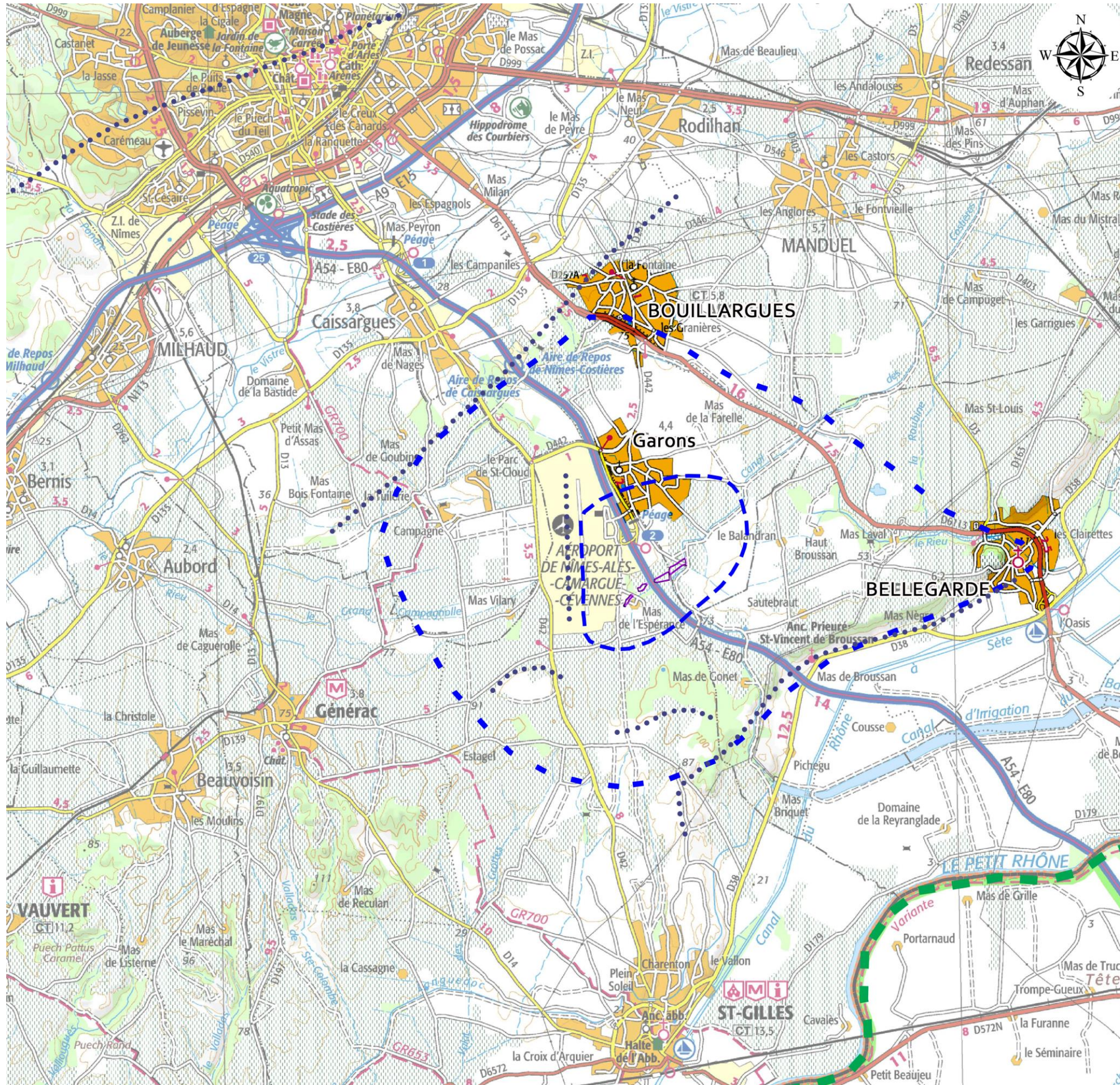
Cette aire d'étude qui s'étend entre 2 km et 500 mètres a été déterminée en fonction de ses résonnances possibles avec le projet. Cette aire d'étude peut potentiellement entraîner des vues. À cette échelle une analyse approfondie des éléments de paysage à proximité immédiate des ZIP sera effectuée.

#### 1.2.2.3 La ZIP

La Zone d'Implantation Potentielle coïncide avec l'espace foncier où l'implantation des tables solaires est possible. Ici la ZIP de MITRA 2 est scindée en 4 espaces distincts : ZIP 1, ZIP 2, ZIP 3 et ZIP 4.



### 1.2.3 Carte des aires d'études



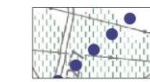
### Projet photovoltaïque «Soleil de la ZAC MITRA2» Communes de Saint-Gilles(30) et Garons (30)

#### Les aires d'études

#### ELEMENTS MARQUANTS DES AIRES D'ETUDES






Concentrations habitées notables



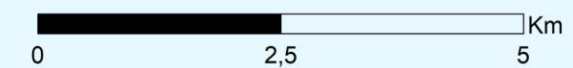
Côteaux ou lignes de crête

#### LES AIRES D'ETUDES

-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude immédiate
-  ZIP

#### AUTRES LIMITES

-  PNR de Camargue



Sources :  
Fonds cartographiques et données référentiels IGN



## 1.3 Caractéristiques du territoire

### 1.3.1 Méthode de travail

Le territoire est analysé transversalement suivant sa géographie, ses composantes naturelles, ses composantes construites, et ses entités de paysage.

### 1.3.2 Contexte géographique

Le paysage de plaine est rythmé par les vergers et les vignes. Il est marqué au Nord par la faille de Nîmes, orientée Sud-Ouest/Nord-Est, sur les hauteurs de laquelle s'étire la silhouette urbaine de la ville et de son agglomération. Nîmes domine ainsi la vallée du Vistre et la plaine de la Costière, région connue pour son vignoble, sur laquelle s'étend l'aire d'étude éloignée du projet. Le Sud du territoire est quant à lui, marqué par les dernières failles avant le « bas-pays » : la Camargue.

L'aire d'étude éloignée s'appuie au Nord sur la ligne de points hauts marquant la rive gauche du Vistre et au Sud, sur le rebord de la Costière, mince coteau allongé de 60 mètres d'altitude, qui marque le basculement vers la plaine de la Camargue. À l'Ouest et à l'Est, le périmètre est distant d'environ 5 kilomètres de la ZIP. La topographie peu marquée du cœur de la plaine conjuguée aux écrans formés par les haies de cyprès qui ceignent les parcelles de vergers et de vignes referment les paysages offrant peu de points de repère et de vues lointaines.



Vue depuis le belvédère de l'aire d'autoroute A54 vers Nîmes



Vignoble de la Plaine de la Costière à proximité de Caissargues sur le GR700



Vergers et haies brise-vent de la Plaine de la Costière vers la base de défense militaire



### 1.3.3 Le paysage de type naturel (la topographie et l'hydrographie)

L'aire d'étude éloignée s'étend sur le paysage relativement uniforme de la Plaine de la Costière. Cette grande unité paysagère marque la transition entre deux grands paysages, peu perceptibles depuis le site lui-même, mais qui font écho aux paysages de transitions qui bordent l'unité paysagère du territoire de l'étude :

- ✓ La Garrigue de Nîmes qui s'étend au Nord de Nîmes,
- ✓ La Camargue cultivée au Sud.

L'horizon de l'aire d'étude est marqué, au Nord, par l'urbanisation de Nîmes qui s'étend sur l'accident géographique que constitue le « rebord de la Garrigue ». Le Vistre renforce l'effet de rupture paysagère du coteau créé par la faille. Au Sud, ce sont les Coteaux de la Costière (qui forment une unité paysagère à part entière), qui font écho à la faille de Nîmes et marque le point de bascule entre la Plaine de la Costière et la petite Camargue. La présence de ce relief dans le paysage est accentuée par la ligne de boisements qui le coiffe ainsi que par les carrières et l'urbanisation qui ponctuent aujourd'hui ce relief, bien visibles depuis l'A54 dans le sens Arles-Nîmes.

Le paysage du territoire est globalement peu boisé. La carte de la couverture boisée fait apparaître l'absence de boisements sur le territoire. Le végétal est toutefois représenté par un maillage relativement dense de haies brise-vent de cyprès, de chênes verts et de résineux. La vocation viticole et fruitière de la région donne au territoire un aspect très rythmé et relativement vert.

L'eau est également un élément très présent notamment au contact de la Camargue. Le plus souvent canalisés, les cours d'eau renvoient à leur caractère torrentiel.



Coteau de la Costière et Camargue cultivée vers Bellegarde – D38



Vignoble de la Costière de Nîmes et haies brise-vent



Canal des Costières à Garons



Canal des Costières à Garons



### 1.3.4 La Costière de Nîmes : vignobles et vergers

Le territoire d'étude se compose d'une seule unité paysagère, au regard de l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon. Cette unité, appelée la plaine de la Costière se caractérise par les éléments suivants :

- ✓ Une topographie uniforme et relativement plane,
- ✓ Une plaine cultivée où domine la vigne et les vergers,
- ✓ Un parcellaire régulier maillé haies brise-vent de cyprès de Provence,
- ✓ Un sol aux teintes ocres formé de cailloutis apparents,
- ✓ Un développement urbain relativement contenu dans les bourgs principaux et de mas isolés.

La Costière est une grande plaine dédiée au maraîchage, aux cultures fruitières (abricot, pomme...) et à la viticulture. La Plaine viticole de Rodilhan La Costière, ancienne haute terrasse du Rhône, est couverte de cailloutis à galets siliceux, localement appelés gress, sol très drainant et favorable à la culture de la vigne. Le vin produit bénéficie de l'appellation contrôlée des Costières du Gard. La Costière de par son histoire, notamment son rapport au Phylloxéra (qui détruit le vignoble de la région en 1863), compte sur une mixité des cultures (d'abord vignes et fruitiers) pour endiguer et relativiser économiquement le phénomène. Les travaux d'irrigation de la plaine, amorcés dans les années 60 par la CNABRL (Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc), renforcent la diversité des cultures de la plaine, on voit apparaître nombre de parcelles maraîchères. Pour protéger ces parcelles et les vergers, nombre de haies brise-vent sont plantées. Le paysage se transforme et le cyprès de Provence, parfaitement adapté aux conditions climatiques, s'implante.

L'urbanisation de la plaine est relativement contenue dans les bourgs des petites villes. Quelques mas isolés accompagnés de leur végétation ponctuent les paysages de cultures.

L'aire est également marquée par la présence de l'Autoroute A54 qui la traverse de part en part, et par l'ensemble formé par « l'Aéroport de Nîmes Alès Camargue Cévennes » et la « Base de défense militaire de Nîmes-Orange-Laudun » qui forme une enclave importante au cœur du territoire.

Les paysages de l'aire d'étude sont peu sensibles au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque du fait de la planéité de la topographie qui n'offre pas de points de vue dominants en direction du projet et de son caractère relativement planté (vergers et haies brise-vent formant des écrans visuels importants).

Les bourgs ne présentent pas non plus de sensibilité particulière. Les habitations ne présentent pas d'ouverture sur les paysages. Les mas isolés sont eux pour beaucoup enceints dans des écrans de végétation.



Mas de Paran – commune de Caissargue



Vignoble et haies brise-vent de résineux et chênes verts – depuis la D6113 vers Garons



Vignoble et haies brise-vent de cyprès de Provence – au sud de l'aéroport de Nîmes



Enceinte de la base militaire D42



### 1.3.5 Le paysage de type construit et ses formes urbaines

L'observation de l'urbanisation montre l'importance de Nîmes et de son agglomération qui s'étire à ses abords et au contact de l'autoroute A9.

Le rebord allongé de la Garrigue de Nîmes, tourné vers le Sud et bien desservi par les infrastructures routières et ferroviaires, compose aujourd'hui un paysage en soi. Les infrastructures, de par leur importance tant de desserte du territoire (échelle nationale) que dans leurs emprises physiques (autoroutes A9, A54, N113/route d'Avignon, D42, D6113 et D999), constituent des éléments structurant du paysage du territoire. Ces axes sont des voies de transit.

L'autoroute A54, qui dessert l'aéroport et traverse l'aire d'étude du Nord au Sud, est encaissée au contact de Nîmes et n'offre que peu de vues dégagées sur le paysage. C'est après la sortie pour Garons, à hauteur de l'aéroport, que l'autoroute émerge. Elle permet alors de profiter de quelques courtes vues vers le paysage et vers les sites de projet. Ces perspectives furtives sont segmentées par des portions de haies de cyprès de Provence.

La construction de ces grandes infrastructures et de l'aéroport de Nîmes a marqué l'essor des villages de la plaine.

Si St-Gilles (environ 13 200 habitants), a su conserver en son centre son caractère, les petits villages comme Garons (1960 : 660 habitants / 1970 : 2 000 hab. / 2015 : 4800hab.) sont devenues des villes en se voyant dotées de grands quartiers d'habitat sans qualité urbaine, où les maisons se cachent derrière de grands murs et tournent le dos aux paysages.

Le territoire compte également nombre de mas isolés, aujourd'hui encore sièges d'exploitation ou transformés en lieux de villégiature.

### 1.3.6 Bilan sur les caractéristiques du territoire

À l'échelle du territoire, les caractéristiques sont diversifiées, même si les composantes de type naturelles restent présente les ambiances anthropiques liées à la proximité de l'aéroport de Nîmes-Arles-Camargue, et des infrastructures routières restent une constante.

S'agissant des espaces de visibilité possibles, ceux-ci sont peu ou pas notables. Les distances liées aux composantes paysagères réduisent considérablement les vues possibles. Les visibilitées sont vaines et il faut se placer à l'échelle immédiate pour éventuellement pouvoir visionner la ZIP.



A54 depuis le belvédère de l'aire de repos de Caissargues (autoroute A54) le site semble très éloigné.



L'autoroute A54 visible sur le lointain reste isolée des vues possibles



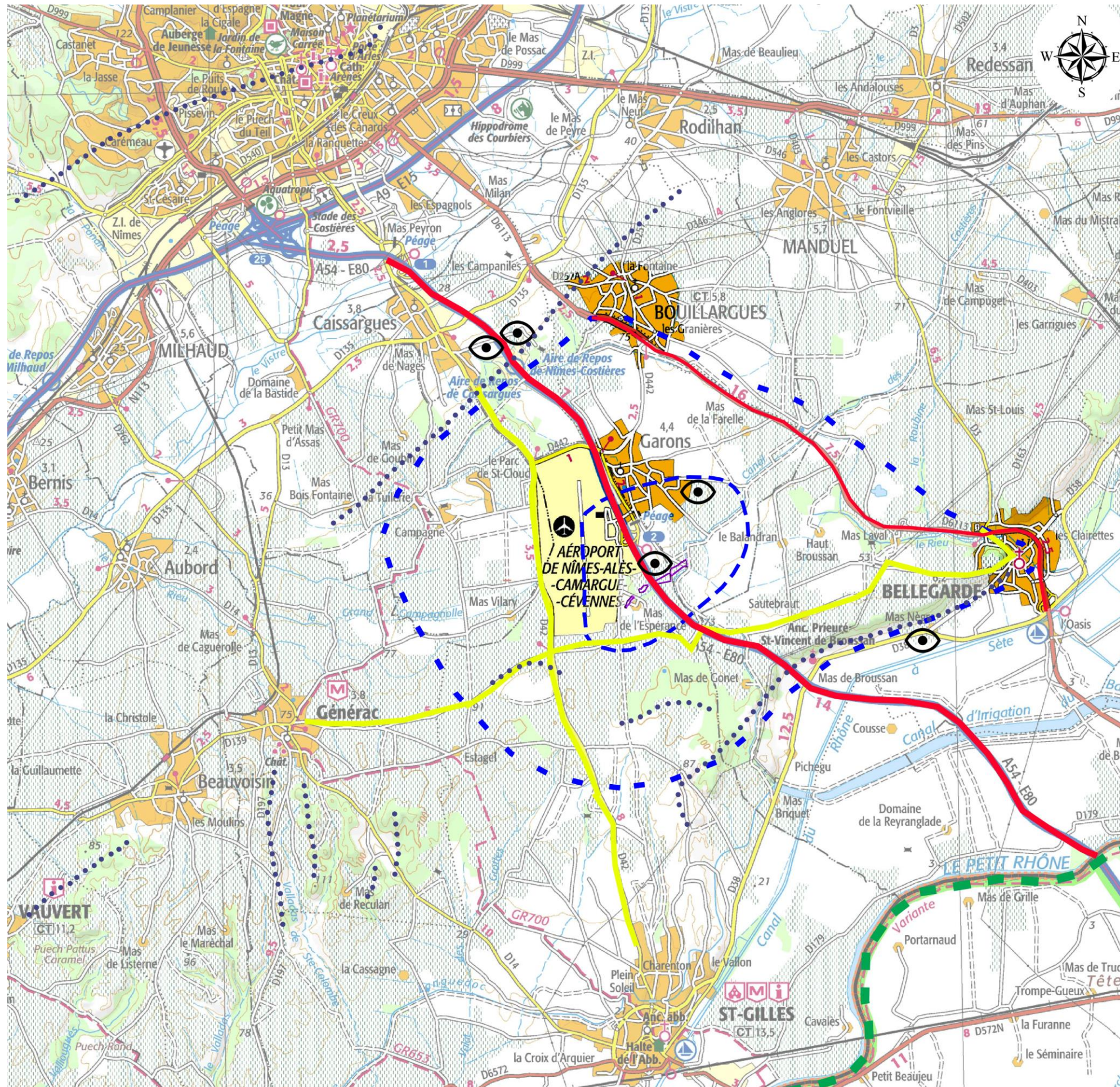
Centre ancien de St-Gilles



Garons et ses quartiers d'habitat






### 1.3.7 Cartes des caractéristiques du paysage




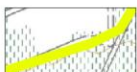
### Projet photovoltaïque «Soleil de la ZAC MITRA2» Communes de Saint-Gilles(30) et Garons (30)

#### Paysage éloigné Caractéristiques du paysage

##### MODES D'OCCUPATION DU SOL

-  Concentrations habitées notables
-  Espaces anthropisés et industriels notables
-  Espaces agricoles, type vergers

##### LIGNES PAYSAGERES ANTHROPIQUES NOTABLES

-  Infrastructures principales dans le cadre de la ZIP
-  Infrastructures secondaires dans le cadre de la ZIP



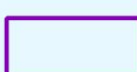
##### LIGNES PAYSAGERES DE TYPE NATURELLES NOTABLES

-  Lignes de crêtes et coteaux marquants

##### PANORAMAS

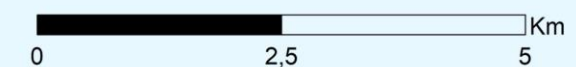


##### LES AIRES D'ETUDES

-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude immédiate
-  ZIP

##### AUTRES LIMITES

-  PNR de Camargue



Sources :  
Fonds cartographiques et données référentiels IGN



## 1.4 Contexte patrimonial et touristique

### 1.4.1 Le patrimoine et le tourisme

#### 1.4.1.1 Etat des lieux

Le territoire présente 2 édifices réglementés au titre des monuments historiques. Il offre également des lieux touristiques et appréciés par le public.

### 1.4.2 Le patrimoine et les visibilitées

#### 1.4.2.1 Etat des lieux et visibilité

Le périmètre d'étude éloigné compte deux édifices protégés situés sur des distances éloignées. En frange Nord il s'agit de l'Ancien Théâtre Municipal proche de l'autoroute A54 et en frange Sud, le patrimoine concerne l'Ancien Prieuré St-Vincent de Broussan situé à Bellegarde.

Aucun des édifices ne peut présenter de visibilité ou co-visibilité avec la ZIP

- [L'ancien Théâtre Municipal](#)

#### Rappel des éléments disponibles sur la base Monumentum :

Date et niveau de protection de l'édifice  
06/12/1949 : inscrit MH  
Précision sur la protection de l'édifice  
La colonnade : inscription par arrêté du 6 décembre 1949

#### Descriptif :

L'Ancien Théâtre municipal, ou Grand Théâtre, est un édifice civil de la ville de Nîmes. Il a été détruit dans un incendie en 1952. Seule sa remarquable colonnade ionique a été préservée et déplacée sur l'aire de repos de Caissargues (autoroute A54). Une mise en scène jouant sur la topographie et la plantation de cyprès en alignement de part et d'autre de l'autoroute lui rendent hommage. Le site est également pourvu depuis chacune des deux aires d'autoroutes de belvédères permettant d'apprécier le monument et le site avec en « toile de fond » la silhouette de la ville de Nîmes qui s'étire sur le rebord de la garrigue. Un petit musée a également été installé sur l'aire. Ce dernier retrace l'histoire de la région au travers des éléments archéologiques retrouvés lors des fouilles de la construction de l'autoroute.

Ce monument s'inscrit dans un environnement qui se démarque par sa qualité dans les paysages ruraux et industriels du plateau qu'il côtoie. Sa reconstruction a fait l'objet d'une conception particulièrement soignée et reconnue par les visiteurs. Un écrin de verdure a été créé autour du monument et des aires d'autoroute qui l'accueillent. Cet écrin ne s'ouvre que depuis les belvédères en direction de Nîmes, à l'opposé du site de projet.

- [L'ancien Prieuré St-Vincent de Broussan](#)

#### Rappel des éléments disponibles sur la base Monumentum :

Date et niveau de protection de l'édifice  
11/10/1984 : classé MH ; 11/10/1984 : inscrit MH  
Précision sur la protection de l'édifice  
Eglise (cad. E4 647) : classement par arrêté du 11 octobre 1984 ; Parties anciennes des bâtiments (corps de logis au Nord-Ouest et aile au Nord-Est de la cour) (cad. E4 646, 647) : inscription par arrêté du 11 octobre 1984

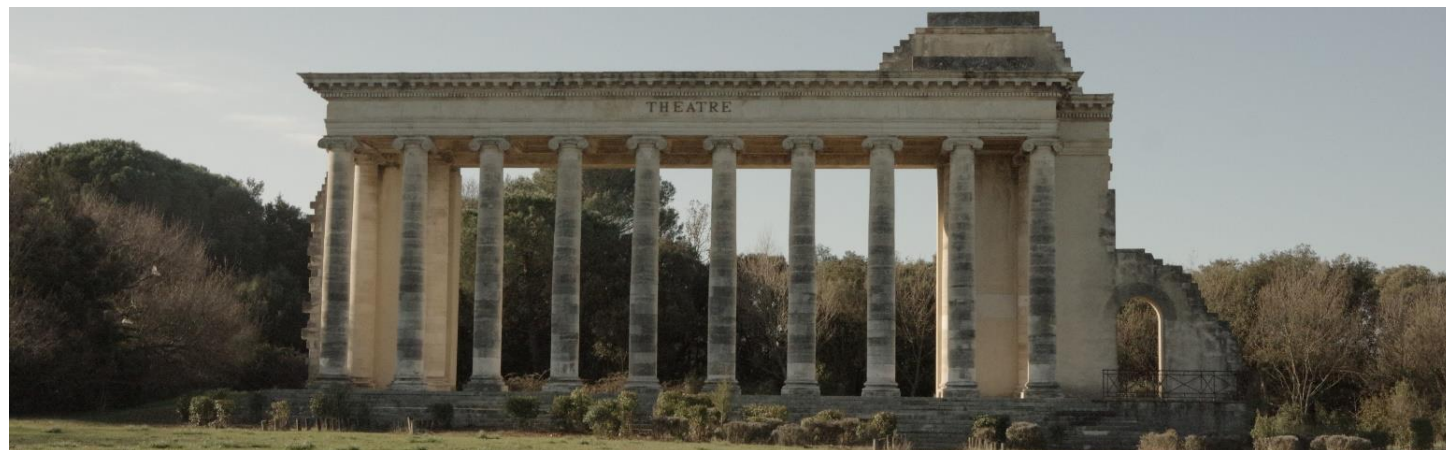
#### Descriptif :

Installé à proximité de l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle qui rallie Saint-Gilles, le prieuré proposait aux pèlerins une halte. Le site possédait une chapelle, un four à pain et disposait de terres sur lesquelles étaient cultivées de nombreuses denrées. La Révolution entraînera le partage du domaine. Il ne reste aujourd'hui du prieuré que les bâtiments principaux devenus un ensemble d'habitations privées (édifices inscrits). La chapelle constitue l'édifice remarquable du site, son architecture romane et son état de conservation ont motivé son classement. Elle possède également dans son mur intérieur nord, une stèle en caractères gothiques datés de 1570 provenant du château de Bellegarde.

L'ensemble architectural est aujourd'hui très discret dans le paysage. Seule l'allée d'accès révèle sa présence. Niché sur le contrefort du coteau de la Costière et enceint d'une végétation relativement dense (boisements et haies de cyprès), le site est peu perceptible et isolé du paysage dans lequel il s'inscrit, il n'est donc pas sensible au projet.

### 1.4.3 Photographies du patrimoine réglementé

Aucun des éléments du patrimoine réglementé ne présente de vue possible vers la ZIP.



Musée et belvédère de l'aire d'autoroute



Accès au site depuis la D38



Ancien Prieuré St-Vincent de Broussan – La chapelle – Source : <https://www.geocaching.com>



## 1.4.4 Le tourisme local et régional

### 1.4.4.1 Nîmes et le PNR de Camargue

À une échelle lointaine, Nîmes offre un attrait notable pour la multitude d'activités dont la ville dispose.

De même, le PNR de Camargue qui s'étend au Sud, au-delà du territoire considéré dans cette étude, est également un territoire convoité. Il met en avant les vastes zones humides du delta du Rhône, la culture provençale, la richesse biologique, la diversité de la faune et de la flore, la variété des paysages, ainsi que les spécificités des activités agricoles.

### 1.4.4.2 Tourisme local

Le GR700, Voie Régordane - Chemin de St-Gilles, traverse l'Ouest de l'Aire d'étude. Ce GR était utilisé pour relier l'Île-de-France à la Méditerranée. En 10 jours, du Puy-en-Velay vers Saint-Gilles-du-Gard, par Langogne, La Garde-Guerin, Alès ou Nîmes, le randonneur emprunte cette voie millénaire et traverse des paysages variés : d'abord forêts de résineux, grasses prairies et coulées de lave puis progressivement s'imposent les châtaigniers, les genets et les chênes verts de la garrigue. Le randonneur passe ensuite, à l'approche de l'aire d'étude, à la petite Camargue qui l'attend au Sud, au-delà des coteaux de la Costière.

Le tourisme du territoire lui-même n'est pas très développé sur l'aire d'étude, il s'attache à faire découvrir quelques édifices remarquables comme l'ancien Théâtre Municipal ainsi que la tour de l'ancien Château de Bellegarde.

La tour du château de Bellegarde semble accrochée à l'éperon rocheux du coteau de la Costière s'ouvrant sur les paysages de la Camargue cultivée. Le site est aujourd'hui aménagé afin de recevoir les manifestations communales.

L'aire d'étude comporte également quelques centres équestres et une base nautique, le Domaine de Broussan à Bellegarde (ouverture en période estivale).



Vignoble de la Costière à proximité de Caissargues sur le GR700



Bellegarde et la Tour de l'ancien château depuis la D38



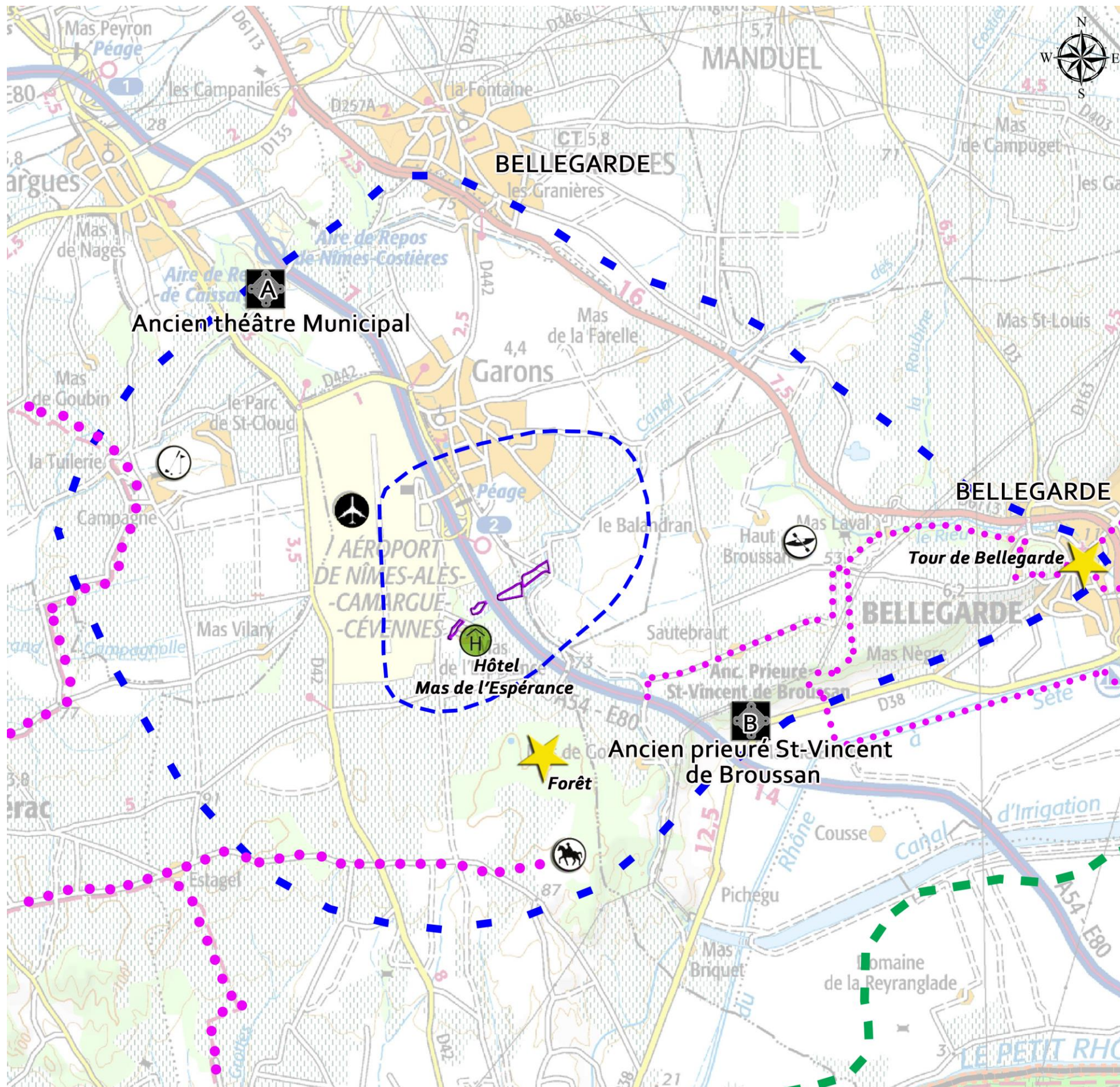
Tour de l'ancien château de Bellegarde – source : <http://www.vin-vigne.com/commune/Bellegarde-30127.html>



Base nautique du Domaine du Haut Broussan à Bellegarde



1.4.5 Carte du paysage patrimonial et touristique



Projet photovoltaïque «Soleil de la ZAC MITRA2»  
Communes de Saint-Gilles(30) et Garons (30)

Paysage éloigné  
Patrimoine et tourisme

PATRIMOINE REGLEMENTE SANS VUE LOINTAINE

Monuments historiques classés ou inscrits

PATRIMOINE LOCAL NON REGLEMENTE

Tour de Bellegarde et forêt remarquable

LIEUX TOURISTIQUES PONCTUELS

- Aéroport
- Base nautique
- Golf
- Centre équestre
- Chambre d'Hôtes isolée dans la végétation

CIRCUITS DE RANDONNNES

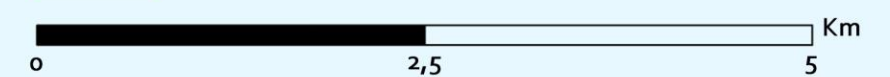
- Circuits balisés
- Sentier de découverte

LES AIRES D'ETUDES

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude immédiate
- ZIP

AUTRES LIMITES

- PNR de Camargue



Sources :  
Fonds cartographiques et données référentiels IGN



## 1.5 Le paysage immédiat

### 1.5.1 Caractéristiques du paysage

#### 1.5.1.1 Repérage photographique



Photo 1- Les espaces industriels de la ZAC côtoient les linéaires hydrauliques canalisés peu investies humainement



Photo 2- De beaux sujets arborés dessinent un fort contraste dans le contexte industriel qui se développe



Photo 3- Certains aménagements des bords de routes semblent avoir pris en considération le patrimoine naturel

#### 1.5.1.2 Identité et structure du paysage immédiat

À l'échelle géographique, la ZIP prend place dans une petite combe (vallée creusée au sommet et dans l'axe d'un pli anticlinal), la combe de Portal, qui forme un petit vallon au pied de l'aéroport et n'est que très peu perceptible dans le paysage. L'aire d'étude immédiate est donc définie par l'interaction entre la ZIP, la frange Sud de Garons, l'aéroport de Nîmes et la ZAC Mitra.

L'aire immédiate est structurée par un paysage cultivé, de vergers et de vignobles de la Plaine de la Costière. Une sous-unité au contact du Canal des Costières et des gravières à Bellegarde (carrières encore actives par endroit) décrit un paysage plus vert, lié à l'eau : les Gravières du Rieu. Elles comptent de grandes étendues d'eau et des ripisylves importantes. Ce paysage particulier n'est pas ressenti dans le contexte de la ZAC Mitra au sein duquel se place la ZIP.

La ZAC Mitra s'étend de part et d'autre de l'autoroute A54, sur les communes de St-Gilles et de Garons, et mitoyennes de l'aéroport de Nîmes. Elle offre un vaste potentiel de développement économique à proximité de Nîmes (accueil d'activités consommatrices d'espace, activités industrielles, artisanales et tertiaires). Elle comprend au total 160 hectares et compte des aménagements paysagers induits par la nécessaire gestion des eaux pluviales qui dessinent une série de bassins autour desquels s'étendent les parcelles d'implantation potentielle du projet. Ces parcelles sont des zones potentiellement inondables.

La ZAC Mitra est le noyau fédérateur du paysage immédiat. Son aménagement conditionne les ambiances et les perceptions de la ZIP. La ZAC est globalement en espace urbanisé avec des bâtiments industriels de grande envergure. Elle peut être analysée par le biais de sous entités qui la caractérisent.

Il s'agit des éléments suivants :

- ✓ Ambiances naturelles identifiées,
- ✓ Autoroute A54,
- ✓ Parcs solaires existants,
- ✓ Différents mas (lieux habités).



### 1.5.1.3 Repérage photographique suite



Photo 4- Parc photovoltaïque existant de la compagnie du vent



Photo 5- Oliviers existants en bordure de route à préserver



Photo 6- Route d'accès en regardant l'autoroute



Photo 7- Aménagements publics de la ZAC et arbres existants préservés

### 1.5.1.4 Les ambiances naturelles

Les ambiances naturelles liées à la présence de boisements sont une composante forte de l'espace dans ce contexte industriel et hautement standardisé. La densité des boisements au sein desquels de beaux sujets sont repérables contraste fortement avec les ambiances anthropiques que les aménagements industriels génèrent.

Sur les abords des voies circulantes, certains arbres remarquables semblent malgré tout avoir été conservés. De même, des plantations d'oliviers accompagnent également les abords des routes. Il est regrettable que l'architecture des bâtiments n'ait pu tirer parti de ce patrimoine en s'inscrivant simplement dans ces composantes.

### 1.5.1.5 L'autoroute A 54

L'autoroute A 54 scinde la ZAC en deux parties. Elle offre peu ou pas de vue possible sur la ZIP. Des points de vue ponctuels restent peu significatifs notamment pour l'utilisateur arrivant d'Arles et circulant en direction de Nîmes. Dans le sens inverse, les vues sont encore moins possibles du fait des arbres qui bordent l'infrastructure. Finalement, seuls les passages sur les ponts de l'autoroute peuvent entraîner des panoramas lointains pouvant potentiellement inclure la ZIP, sans enjeux notables.

### 1.5.1.6 Les parcs photovoltaïques

Autres composantes notables : plusieurs parcs photovoltaïques composent le paysage.

Le plus notable est celui de la Compagnie du Vent. Il s'inscrit au sein de la ZAC et se localise légèrement en contrebas de la route de Bénézet. Il jouxte la ZIP la plus à l'Ouest. Ses tables solaires sont seulement visibles depuis la route de St-Benezet. Ses ouvrages techniques (poste de transformation) pour des raisons d'inondations ont été implantés sur de petites buttes peu esthétiques renforçant leur visibilité.

L'aire d'étude plus à l'Est à proximité des gravières de Bellegarde compte également deux autres parcs photovoltaïques construits. Ces parcs sont insérés dans la trame végétale et sont peu visibles.

Enfin, le parc photovoltaïque de Mitra 1 doit également être pris en compte. Le permis de construire a été autorisé, mais le parc n'est aujourd'hui toujours pas construit.

La ZIP Soleil de la Mitra 2 prolonge ce nouveau mode d'occupation du sol, à savoir les projets solaires. Une attention particulière devra être portée à l'implantation des tables, ouvrages techniques pour la qualité des aménagements et leur inscription harmonieuse avec le paysage environnant.



### 1.5.1.7 Repérage photographique suite



Photo 8- En bordure de la ZIP la plus à l'Ouest en co-visibilité avec le Mas de l'Espérance et le parc de la compagnie du vent



Photo 9- Mas de l'Espérance perçu depuis la route de St-Benezet



Photo 10 - PHTO 2 Etude energia (carte P194) Depuis le pont du diffuseur « sortie 2 Garons »



Photo 11- Mas de l'Espérance visible en co-visibilité avec le parc solaire de la compagnie du vent

### 1.5.1.8 Les riverains des sites

Comme déjà évoqué dans l'étude, la ville de Garons et notamment sa frange Sud sont peu sensibles du fait de la présence de grands murs privatifs qui viennent clore les parcelles et occulter les vues depuis les habitations vers les paysages. Les routes d'accès, dessertes locales, et les chemins d'exploitation sont bordés de végétation et n'offrent pas de vues dégagées vers les sites.

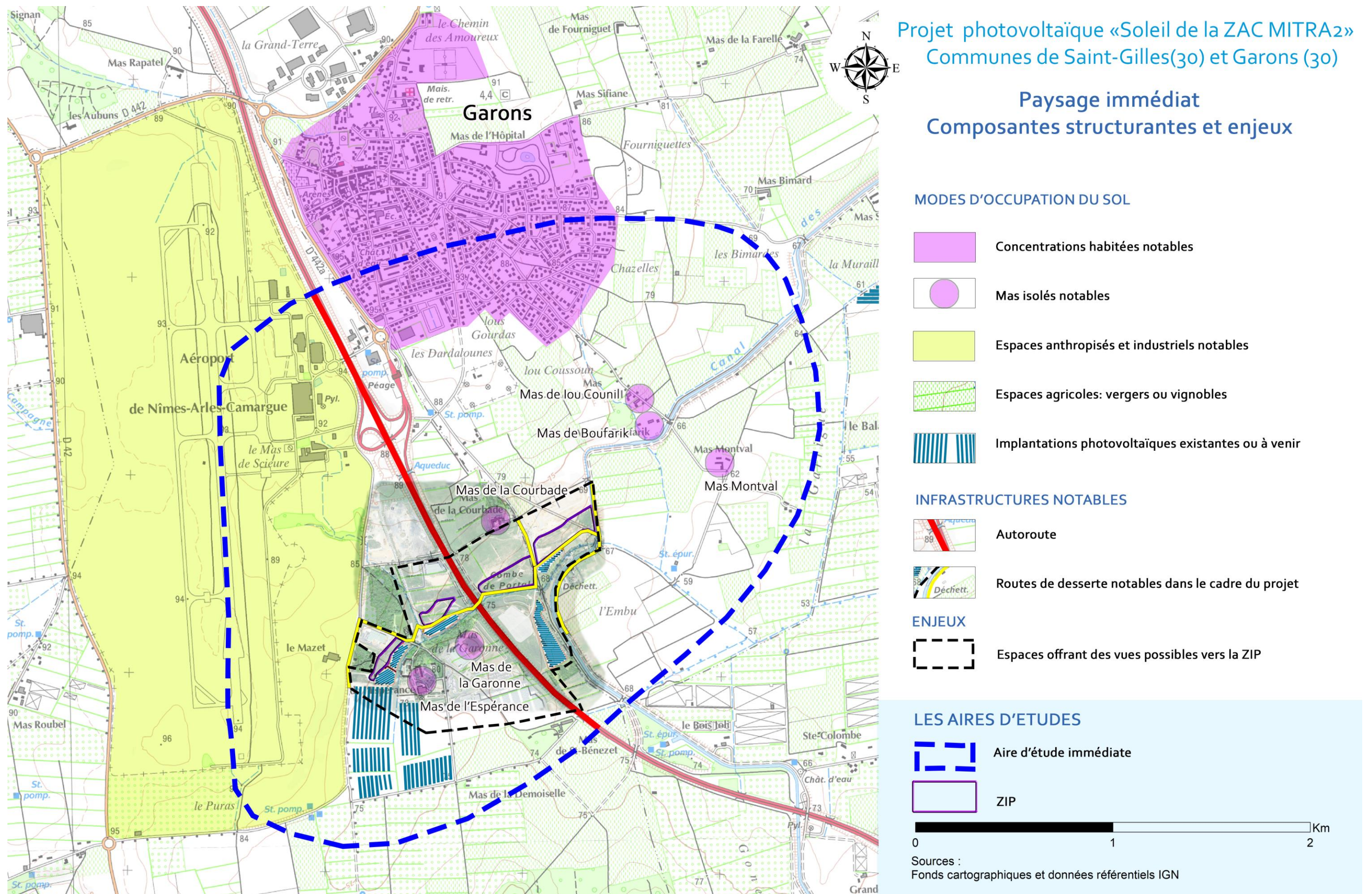
Les hameaux à proximité de la ZIP (nommés mas) sont également inscrits dans des écrans de verdure. Le Mas de l'Espérance, espace habité et touristique (chambre d'hôtes/ Hôtel de charme), présente des vues possibles en direction de la ZIP. Les vues s'établissent depuis l'arrière du bâtiment. Ce site qui peut être considéré comme une oasis de verdure dans le contexte industriel existant s'ouvre dans le sens inverse de la ZIP. Il reste donc préservé des vues franches.



Photo 12- Le mas de l'Espérance s'ouvre principalement dans le sens inverse au projet.



1.5.2 Carte des composantes et des enjeux à l'échelle immédiate





## 1.6 La ZIP

### 1.6.1 Caractéristiques du paysage

#### 1.6.1.1 Repérage photographique



Photo 8- ZIP 1



Photo 13- ZIP 2



Photo 14- ZIP 3



Photo 15- ZIP 4

#### 1.6.1.2 Identité de la ZIP

Ce chapitre traite de la ZIP et de ses abords immédiats. La ZIP se décompose en 4 espaces aux caractéristiques distinctes. Pour une meilleure compréhension, ils seront nommés ZIP 1, ZIP 2, ZIP 3 et ZIP 4 d'Ouest en Est.

L'autoroute A 54 scinde les ZIP en deux parties au caractère paysager contrasté. La partie Est qui comprend la ZIP 3 et la ZIP 4 est marquée par un caractère anthropisé, visuellement ouvert vers les vastes entrepôts environnants. La partie à l'Ouest de l'autoroute qui regroupe la ZIP 1 et la ZIP 2 se différencie par la présence d'une végétation de taille mature présente sous forme regroupée (en boisements) et sous forme ponctuelle localisée à proximité des routes de desserte ainsi qu'en périphérie des ZIP.

Les ZIP en tant que telles ont la particularité d'être des bassins artificiels qui servent à accueillir d'importants volumes d'eau en cas d'inondation. Les ZIP sont actuellement occupées par des végétaux type herbacés dont le caractère paysager semble a priori relativement banal. En revanche, le dénivelé issu des bassins est une donnée à enjeu qui fera l'objet de recommandations paysagères.

La proximité des parcs photovoltaïques a été notée, il s'agit en particulier du parc solaire Soleil de la ZAC Mitra 1 dont la construction a été validée, mais actuellement non réalisée. La ZIP 1, ZIP 2 et ZIP 4 du projet se positionnent sur les parcelles nord en limite immédiate de cette prochaine réalisation. La traversée des routes de desserte entre le projet accordé Soleil de la ZAC Mitra 1 et le projet Soleil de la ZAC Mitra 2 fera l'objet de recommandations paysagères. Si les ZIP 1 et 4 sont peu liées à cette problématique, la ZIP 2 devra en revanche bénéficier de mesures paysagères adaptées.



## 1.7 Les enjeux paysagers

### 1.7.1 Bilan des enjeux par échelle

#### 1.7.1.1 Bilan à l'échelle éloignée et à l'échelle rapprochée

L'aire d'étude éloignée intègre les éléments paysagers compris dans une distance d'environ 5 kilomètres du site d'implantation potentiel. L'aire d'étude rapprochée est incluse dans son périmètre.

Ce territoire fait partie de l'unité paysagère de la Plaine de la Costière caractérisée en premier lieu par son vignoble, ses vergers et son maraîchage.

Les visibilitées sont peu significatives :

- ✓ La planéité de la topographie n'offre pas de vue possible en direction de la ZIP,
- ✓ La forte végétation : vergers et haies brise-vent forment des écrans visuels importants.

Les bourgs ne présentent pas de sensibilité particulière. Les habitations et les mas sont isolés dans des écrans de végétation. De même, les édifices protégés sont compris dans des écrans paysagers importants. Le tourisme dans l'aire d'étude est peu développé. Les quelques lieux touristiques, GR700, ancien Théâtre Municipal et Château de Bellegarde sont éloignés et la topographie et la végétation bloquent les vues possibles.

**Les enjeux paysagers sont nuls.**

#### 1.7.1.2 Bilan à l'échelle immédiate

La topographie existante (très plane) associée à l'urbanisation et aux écrans de végétation bloque la plupart de vues possibles. Les sites PV restent relativement discrets dans le paysage.

Inscrits au cœur de la ZAC Mitra avec un contexte industriel dominant, les ZIP sont peu visibles. L'aire d'étude présente des sensibilités limitées du fait de perceptions insignifiantes : l'A54 (points de vue ponctuels est sans incidence), les routes de desserte (empruntées quotidiennement par les riverains et employés des entreprises de la ZAC) sont inscrites dans le contexte d'ores et déjà industriel. Enfin, les quatre mas identifiés sont isolés dans un contexte boisé. Finalement, seul le mas de l'Espérance (lieu habité et chambre d'hôtes) offre des vues possibles depuis les étages supérieurs de l'arrière du bâtiment.

**Les enjeux paysagers sont faibles.**

#### 1.7.1.3 Bilan à l'échelle de la ZIP

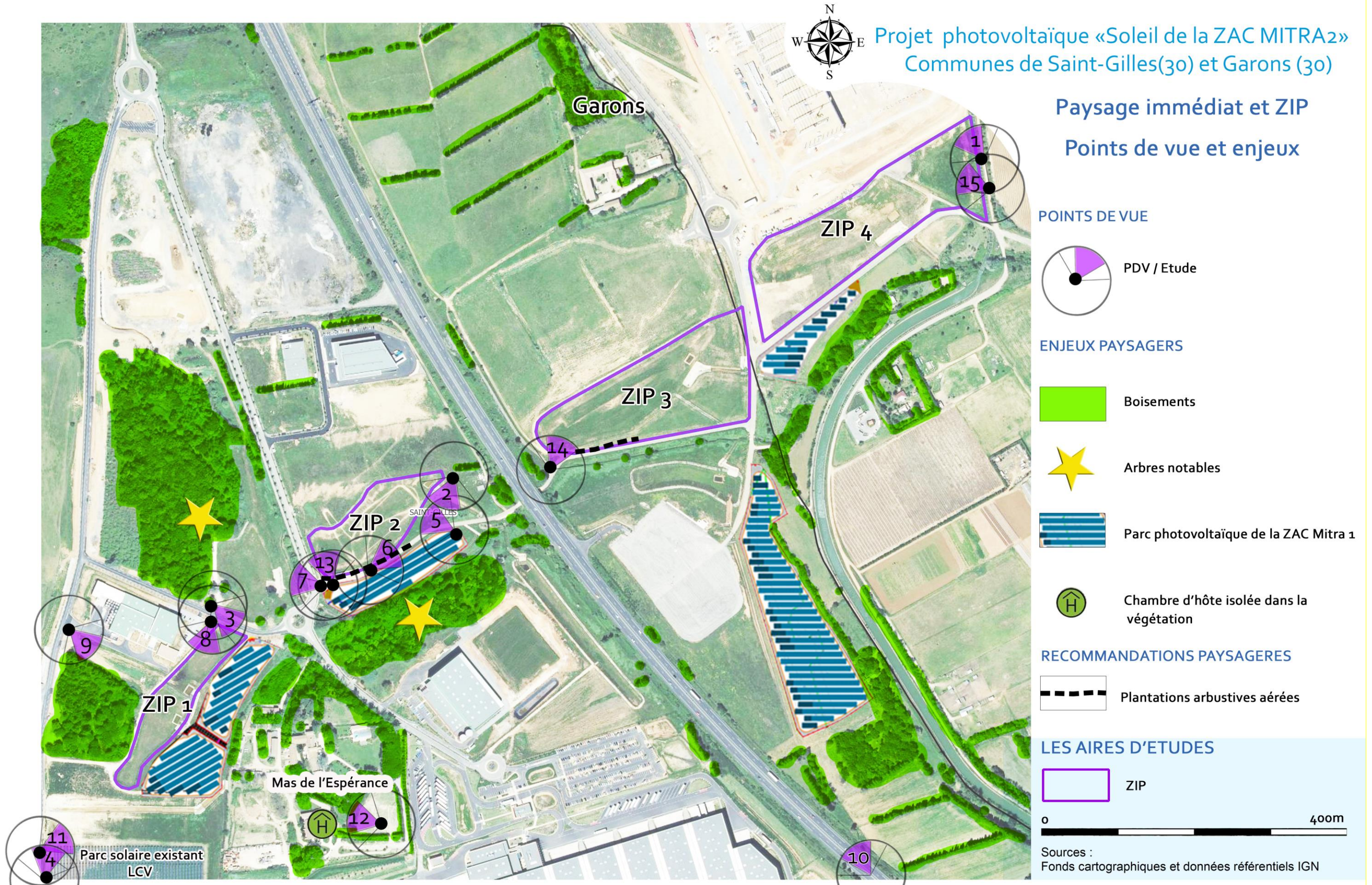
La ZIP se scinde en 4 espaces distincts dont les composantes assez communes ont été identifiées.

Le contexte existant : dénivelés issus des bassins de rétention, périphéries immédiates et anthropisés des ZIP, proximité du projet PV accordé de la Mitra 1 font partie des éléments de réflexion qui vont permettre réflexion d'inscrire le projet solaire dans le paysage.

**Les enjeux paysagers sont faibles.**



1.7.2 Carte des points de vue et des enjeux paysagers





## 1.8 Recommandations pour l'inscription du projet Soleil de la ZAC Mitra 2

### 1.8.1 Les avantages du projet solaire dans le contexte paysager existant

- ✓ Le projet s'inscrit dans l'urbanisation de la ZAC dont la vocation est d'accueillir des activités industrielles, artisanales et tertiaires. Dans le contexte anthropique de la ZAC avec ses divers bâtiments industriels d'envergure considérable, les projets photovoltaïques offrent une nouvelle opportunité au paysage.
- ✓ Le projet Soleil de la ZAC Mitra 2 prolonge les nouveaux modes d'occupation du sol lié au photovoltaïque, dans la même lignée que le parc existant de la Compagnie du Vent et le projet autorisé de Mitra 1.
- ✓ La division de la ZIP en 4 espaces distincts permet de s'inscrire plus aisément dans le paysage. Ces 4 espaces offrent de ce fait des rapports d'échelle adaptés et une taille plus humaine.

### 1.8.2 Les préconisations paysagères

- ✓ Les aménagements en périphérie des ZIP : tous les espaces proches des limites présentant des végétaux remarquables existants devront être préservés.
- ✓ De nouvelles plantations sont à prévoir le long des routes circulantes afin de mieux inscrire le projet dans son contexte industriel, mais avec une trame végétale toujours présente.
- ✓ La proximité immédiate du parc solaire autorisé de Mitra 1 qui se place parfois de l'autre côté de la route devra faire l'objet d'une réflexion au regard de Mitra 2. En effet, il est recommandé d'éviter un effet couloir pour les automobilistes qui traverseront les routes.
- ✓ Les variations de hauteur sont à prévoir du fait de la présence des dénivelés issus des bassins. La hauteur des tables doit être réfléchiée dans leur ensemble dans l'objectif de créer un équilibre visuel et une unité pour le projet solaire.
- ✓ Les ouvrages annexes devront faire l'objet d'une réflexion en termes de coloration et d'emplacement.
- ✓ Des espaces boisés à proximité ont été identifiés et des liens peuvent être mis en place par des panneaux d'identification de ce patrimoine végétal environnant au même titre que des panneaux pédagogiques pour la centrale.

**La qualité de l'aménagement et son inscription dans le contexte paysager vont permettre l'adéquation entre projet, les habitants et les travailleurs traversant la ZAC au quotidien. La perception harmonieuse du projet solaire est l'enjeu auquel doit répondre cet aménagement.**

**Comment rendre esthétique un aménagement industriel et comment tendre à humaniser le projet dans ce contexte ?**



## 1.9 Tableau de synthèse du volet 1

Item	Diagnostic	Enjeu	Sensibilité	Préconisation
Paysage	<p><b>Aire d'étude paysagère éloignée et rapprochée</b> L'aire d'étude éloignée et rapprochée intègre les éléments paysagers compris dans une distance d'environ 5 kilomètres du site d'implantation potentiel. L'aire d'étude fait partie de l'unité paysagère de la Plaine de la Costière caractérisée en premier lieu par son vignoble, ses vergers et son maraîchage. Ce paysage est relativement uniforme, sa topographie est peu marquée et n'offre pas de points de vue dominants en direction du projet. Les vergers et haies brise-vent (cyprès de Provence et peupliers) forment des écrans visuels importants. Les bourgs et les hameaux sont peu ouverts sur le paysage et les mas isolés souvent dans des écrans de végétation.</p>	Nulle	Nulle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver au maximum la végétation existante, haies (notamment sur les parcelles au Nord de l'A54) groupe d'arbres (oliviers sur la parcelle au Sud de l'A54).</li> <li>- Préserver l'ouverture visuelle sur le projet depuis l'A54 (sens Arles/Nîmes).</li> </ul>
	<p><b>Aire d'étude paysagère immédiate et ZIP</b> Le site prend place dans une petite combe (vallée creusée au sommet et dans l'axe d'un pli anticlinal), la combe de Portal, qui forme un petit vallon au pied de l'aéroport et n'est que très peu perceptible dans le paysage. L'aire d'étude immédiate est donc définie par l'interaction du site avec la frange Sud de la ville de Garons, l'aéroport de Nîmes et la ZAC Mitra dans laquelle il prend place. L'autoroute A54 traverse l'aire d'étude et constitue l'axe de circulation majeur du territoire. Le projet s'inscrit au cœur de la ZAC Mitra ayant pour objectif d'accueillir de l'activité. Les sites d'implantation sont situés au cœur de cette ZAC à proximité au sein des bassins de rétention et proche des boisements conservés. Les parcelles de la ZIP jouxtent le projet accordé Soleil de la ZAC Mitra1 et la centrale photovoltaïque (la Compagnie du Vent) construite. <b>Perception du projet :</b> - La ville de Garons et notamment sa frange Sud sont encadrés de grands murs privatifs qui viennent clore les parcelles et occulter les vues depuis les habitations vers les paysages. Les routes d'accès, dessertes locales, et les chemins d'exploitation sont bordés de végétation et n'offrent pas de vues dégagées vers les sites. - Les hameaux à proximité des sites sont également inscrits dans des écrans de verdure. Seuls les accès du Hameau de l'Espérance présentent des vues en direction de la ZIP. - Les routes de desserte de la ZAC, qui seront empruntées quotidiennement par les riverains et employés des entreprises, présentent des vues vers la ZIP.</p>	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Conserver au maximum la végétation existante le long des routes de desserte de la ZAC.</li> <li>-Privilégier des teintes sobres et sombres pour les enduits des ouvrages techniques et les clôtures. Pour les clôtures, étudier la possibilité de reprendre la même typologie.</li> <li>-Les aménagements en périphérie des ZIP : tous les espaces proches des limites présentant des végétaux remarquables existants devront être préservés.</li> <li>-De nouvelles plantations sont à prévoir le long des routes circulantes afin de mieux inscrire le projet dans son contexte industriel dont la trame végétale est toujours présente.</li> <li>-La proximité immédiate du projet avec le parc solaire autorisé Soleil de la ZAC Mitra 1 devra faire l'objet d'une réflexion paysagère en particulier au regard de la ZIP où des plantations peuvent permettre d'éviter un effet couloir pour les automobilistes et les piétons qui empruntent la route.</li> <li>-Les variations de hauteur sont à prévoir du fait de la présence des dénivelés issus des bassins. La hauteur des tables doit être réfléchié dans leur ensemble. Les photomontages devront permettre d'évaluer si la vue reste fluide et que les tables ne créent pas de barrières visuelles sur les vues.</li> <li>-Des espaces boisés à proximité ont été identifiés et des liens peuvent être mis en place par des panneaux d'identification de ce patrimoine végétal environnant au même titre que des panneaux pédagogiques pour la centrale.</li> </ul>
Patrimoine	<p><b>Aire d'étude paysagère éloignée</b> Le périmètre d'étude éloigné compte deux édifices protégés situés en frange Nord et Sud : L'Ancien Théâtre Municipal sur l'autoroute A54 et l'Ancien Prieuré St-Vincent de Broussan à Bellegarde. <b>Ancien Théâtre Municipal :</b> Ce monument s'inscrit dans un environnement qui se démarque par sa qualité dans les paysages ruraux et industriels du plateau qu'il côtoie. Sa reconstruction a fait l'objet d'une conception particulièrement soignée et reconnue par les visiteurs. Un écrin de verdure a été créé autour du monument et des aires d'autoroute qui l'accueillent. Cet écrin ne s'ouvre que depuis les belvédères en direction de Nîmes, à l'opposé du site de projet. Les vues vers le site sont masquées par un boisement. <b>Ancien Prieuré St-Vincent de Broussan :</b> L'ensemble architectural est aujourd'hui très discret dans le paysage. Seule l'allée d'accès révèle sa présence. Niché sur le contrefort du coteau de la Costière et encadré d'une végétation relativement dense (boisements et haies de cyprès), le site est peu perceptible et isolé du paysage dans lequel il s'inscrit.</p>	Nulle	Nulle	-
	<p><b>Aire d'étude paysagère immédiate</b> Pas de patrimoine protégé dans cette aire d'étude.</p>	Nulle	Nulle	-
Tourisme	<p><b>Aire d'étude paysagère éloignée</b> Nîmes et la Camargue (PNR de Camargue) sont les points d'intérêt touristique majeurs de la région, le tourisme sur le territoire d'étude n'est pas développé. Les quelques lieux touristiques, GR700, ancien Théâtre Municipal et Château de Bellegarde sont relativement éloignés de la ZIP .</p>	Très faible	Très faible	-



# Volet 2 – Impacts paysagers et mesures



## 2.1 Synthèse des enjeux et recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage

### 2.1.1 Généralités

Les effets visuels paysagers engendrés par l'implantation de panneaux solaires peuvent être notables, mais la relation visuelle entre le paysage et le parc solaire reste variable en fonction de critères liés à nos valeurs.

L'interprétation des effets visuels dépend de la sensibilité de l'observateur, de nombreux facteurs liés à son éducation, de sa propre culture et de la relation d'usage qu'il entretient avec le paysage en question. Ainsi, des différences de perception, parfois fondamentales, apparaissent notamment entre le citadin qui vivait en ville et qui s'installe en milieu rural pour l'authenticité du territoire et le résident originaire des lieux qui aura vu l'espace évoluer.

Cette notion d'impact paysager qui découle des effets visuels est donc délicate à appréhender. L'analyse paysagère tient compte des valeurs paysagères (développées ci-après), tout en analysant le territoire suivant une réalité objective liée à des paramètres concrets : les distances, le relief, l'occupation du sol, le bâti, la structure des paysages. Le travail de terrain est fondamental, il complète le travail cartographique. Le terrain représente une part importante de l'expertise paysagère et permet d'aboutir aux conclusions les plus objectives possible.

### 2.1.2 Les valeurs paysagères

Il existe différentes valeurs paysagères, elles révèlent la complexité de l'analyse des impacts paysagers. Le travail paysager consiste à trouver un équilibre entre les valeurs, les analyses cartographiques, bibliographiques et le travail de terrain.

#### Valeur esthétique

Cette valeur se rapporte à la beauté perçue du paysage, qui repose sur l'harmonie entre les formes, les couleurs, les dimensions et les rythmes. La perception esthétique comprend toujours aussi une composante personnelle.

#### Valeur sociale

Cette valeur se rapporte au paysage en tant que cadre pour le sport et les loisirs, ainsi que source de bien-être et de santé humaine. Afin de répondre à tous ces besoins, le paysage doit se prêter aux activités de loisirs et à la détente. Les aspects tels que l'esthétique, la tranquillité, les bruits ou odeurs spécifiques, les différentes ambiances lumineuses jouent ici un rôle social.

#### Valeur culturelle

Le paysage peut être lié à une identité et être considéré comme un héritage collectif de la région concernée. Il est l'expression spatiale d'un héritage culturel. La relation avec le paysage peut être vécue comme un lien personnel ou collectif. Ainsi, le paysage d'une région ou des éléments spécifiques à ce paysage peuvent devenir des symboles d'une identité personnelle, locale, régionale, voire nationale.

#### Valeur écologique

Cette valeur se rapporte en premier lieu à la diversité des habitats et des espèces de flore et de faune indigènes qu'ils abritent, mais aussi à d'autres ressources naturelles (sol, eau, air).

#### Valeur économique

La valeur économique se réfère à la fonction de production agricole ou sylvicole, mais aussi à la « vente » du paysage, en tant que potentiel touristique ou support pour la promotion de produits. En outre, la signification du paysage pour la qualité de vie de la population résidente est de plus en plus reconnue en tant qu'important facteur d'attractivité.

### 2.1.3 Déroulement de l'analyse liée aux impacts paysagers

L'analyse des impacts paysagers se déroule en plusieurs phases :

1. Synthèse des enjeux et recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage,
2. Mesures pour inscrire le projet dans le paysage,
3. Inscription du projet dans le paysage,
4. Évaluation subjective du projet dans le paysage,
5. Visibilité objective du projet dans le paysage,
6. Tableau de synthèse.



## 2.2 Synthèse des enjeux et recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage

### 2.2.1 Synthèse à l'échelle éloignée et à l'échelle rapprochée

#### Échelle éloignée

Le paysage à l'échelle éloignée a été étudié sur 5 km. Les éléments paysagers identifiés sur ce périmètre ont été étudiés jusqu'aux limites de Caissargues et de Bouillargues, du coteau du Canal du Rhône et aussi au-delà de 10 km pour inclure Bellegarde et la tour de son château (patrimoine local notable).

L'aire d'étude fait partie de l'unité paysagère de la Plaine de la Costière caractérisée par son vignoble, ses vergers et son maraîchage. Ce paysage est relativement uniforme et à la topographie peu marquée n'offre pas de points de vue dominants en direction du projet. Au-delà de l'aspect topographie, les vergers et haies brise-vent (cyprès de Provence et peupliers) forment des écrans visuels importants sur les longues et moyennes distances.

Les lieux de vie, les bourgs et les hameaux sont peu ouverts sur le paysage et les mas sont isolés dans des écrans de végétation. Les monuments historiques et les lieux touristiques ne présentent aucune vue possible vers le projet.

Les enjeux paysagers ont été déterminés comme nuls.

### 2.2.1 Synthèse à l'échelle immédiate et ZIP

#### Échelle immédiate

Le paysage immédiat inclut un périmètre qui s'étend de 2 km et 500 mètres autour du projet. Sur ce périmètre intégrant le sud de Garons et une partie de l'aéroport de Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, les visibilitées vers le projet sont vaines. La topographie plane et les composantes verticales bloquent toutes les visibilitées possibles.

Les hameaux à proximité du projet sont inscrits dans les boisements avec pas ou peu de vue objectivement possible.

Il n'y a pas de patrimoine réglementé à cette échelle.

Finalement, les vues possibles vers le projet sont conditionnées à une proximité immédiate. Elles correspondent aux routes de desserte locales quotidiennement empruntées par les riverains et les personnes travaillant au sein de la ZAC.

Les enjeux paysagers ont été déterminés comme faibles.

### 2.2.2 Recommandations pour l'inscription du projet dans le paysage

À l'échelle éloignée, aux enjeux identifiés comme nuls, les recommandations concernent exclusivement la préservation. Ainsi, la végétation existante ainsi que les ouvertures identifiées doivent être conservées afin de ne pas modifier les ambiances actuelles.

À l'échelle immédiate qui s'étend de 2 km à 500 mètres, les enjeux ont été notés comme faibles. La végétation existante identifiée doit être considérée comme des verticales indispensables à un cadre de vie agréable pour les riverains. Cette végétation doit être conservée.

À une échelle de proximité immédiate, il est recommandé la mise en place de mesures paysagères liées à la création. Ainsi, des haies végétales vont permettre de mieux inscrire le projet solaire dans son contexte. Et de réaliser une continuité avec la trame végétale ancestrale restante qui a bien été notée sur le terrain.

Les mesures de création peuvent aussi concerner l'habillage des éléments annexes au projet solaire.



## 2.3 Mesures pour inscrire le projet dans le paysage

### 2.3.1 Inscrire visuellement le projet dans son territoire

Comme analysé précédemment, le projet s'inscrit naturellement dans son territoire dans le sens où les visibilitées possibles sont nulles ou insignifiantes. Les vues objectives s'établissent uniquement sur une proximité immédiate au projet. Ces vues sont toujours liées au contexte industriel existant de la ZAC MITRA : routes circulantes et vastes hangars industriels. Le projet ne modifie pas les ambiances existantes, dans ce sens le projet s'inscrit bien dans le paysage. Malgré tout, des mesures réfléchies ont été établies pour promouvoir un projet solaire cohérent.

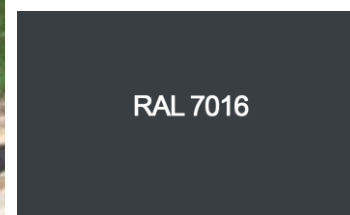
### 2.3.2 Accorder les bâtiments annexes au paysage

Les bâtiments annexes concernent les postes de livraison et les transformations électriques. Ces éléments peuvent être notables à proximité des tables photovoltaïques. La problématique paysagère consiste à les inscrire visuellement. L'emplacement et l'habillage de ces éléments sont des données importantes à leur inscription au paysage.

Dans le cadre du projet, la mise en place d'un bardage bois autour des postes est privilégiée.

De plus, les autres éléments annexes bénéficieront d'une coloration adaptée aux teintes de l'environnement local. Ici, RAL gris anthracite 7016 a été retenu pour rester en conformité avec les éléments annexes du projet accordé Soleil de la ZAC Mitra 1 situé à proximité.

L'objectif est de laisser à l'installation du projet solaire, la plus grande neutralité afin de limiter les impacts visuels.



Bardage bois et RAL gris beige 7016

### 2.3.3 Travailler les pistes d'accès

Les pistes de couleur claire sont plus visibles dans le paysage. Il est important de travailler le revêtement des pistes à créer avec des agrégats de couleurs sombres et d'éviter les tonalités claires plus franchement visibles dans le paysage.

### 2.3.4 Conservation de la végétation existante

Les végétaux à proximité immédiate des ZIP seront conservés. Il s'agit en particulier des Oliviers à proximité immédiate de la ZIP 1 et de la ZIP 2.

### 2.3.5 Planter des haies végétales

#### La stratégie de plantation

La mise en place de haie végétale a été retenue en bordure des routes fréquentées et à proximité immédiates du projet. Ces plantations permettront de réduire les visions franches vers les tables solaires et de mieux inscrire le projet au regard du projet accordé Soleil de la ZAC MITRA 1.

L'objectif n'est pas de cacher le projet, mais de l'inscrire dans le paysage. Une haie associant des feuillus et des persistants permet de créer un filtre visuel devant les installations sans pour autant les masquer. De plus, afin de réaliser des plantations de qualité, les essences retenues seront en correspondance avec l'environnement local.

#### Objectif des essences retenues

Des arbustes locaux aux essences diversifiés sont une priorité. L'association de végétaux caducs et persistants à plusieurs objectifs :

- ✓ offrir une ambiance harmonieuse et hétérogène tout au long de l'année,
- ✓ définir une structure visuelle continue pendant la période hivernale,
- ✓ s'inscrire dans des orientations écologiques en favorisant le développement de la petite faune.





## Localisation des haies à planter

Le plan masse du projet dans son contexte paysager en page suivante indique les emplacements des haies à planter au regard des tables solaires.

## Les essences retenues

Les essences suivantes ont été déterminées sur la base de végétaux méditerranéens faciles d'entretien et nécessitant peu d'arrosage. D'autres essences répondant aux mêmes enjeux pourront être retenues.

STATE HAUTE	STATES MOYENNE ET BASSE
Églantier, <i>Rosa canina</i>	Thym, <i>Thymus vulgaris</i>
Amélanchier, <i>Amelanchier ovalis</i>	Romarin, <i>Rosmarinus officinalis</i>
Alisier blanc, <i>Sorbus aria</i> (à tailler dans 15 ans)	Lavande vraie - lavande officinale
Figuier commun	Euphorbe characias, <i>Euphorbia characias</i>
Cytise à feuilles sessiles, <i>Cytisophyllum sessilifolium</i>	Fusain - <i>Euonymus europaeus</i>
Genévrier oxycèdre (Cade), <i>Juniperus oxycedrus</i>	Cornouiller sanguin et cornouiller mâle
Viorne lantane, <i>Viburnum lantana</i>	<i>Cephalaria leucantha</i>
Viorne tin, <i>Viburnum tinus</i>	Serpolet
Églantier, <i>Rosa canina</i>	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> et <i>hirsutum</i>
Amélanchier, <i>Amelanchier ovalis</i>	<i>Sedum acre</i> , Orpin blanc et Joubarbe
Alisier blanc, <i>Sorbus aria</i> (à tailler dans 15 ans)	Genévrier commun
Troène vulgaire - <i>Ligustrum vulgare</i>	Ptychotis à feuilles de saxifrage
Cormier (à tailler dans 15 ans) – <i>Sorbus domestica</i>	
Poirier épineux (à tailler dans 15 ans) – <i>Pyrus spinosa</i>	

## Conseils à la plantation

### Travailler le sol

Commencer par un bon travail du sol permet de garantir une bonne reprise des plants. Un travail du sol profond est indispensable. Un terrain travaillé fonctionne comme une éponge, il retient l'eau (pour une meilleure reprise des arbres) et permet aux racines de s'ancre profondément.

Concrètement, il s'agit de travailler sur un minimum de 45 cm à 1 m de profondeur sur la largeur nécessaire à la haie. Lorsque le terrain est de mauvaise qualité (remblais, terrain damé), l'apport de terre végétale ou au minimum un apport organique est conseillé.

### Mise en place d'un paillage

Le paillage contribue efficacement à la bonne reprise des plants et au résultat attendu :

- ✓ Il permet de limiter l'évaporation en eau du sol, ce qui limite les arrosages
- ✓ Il évite aux mauvaises herbes de pousser, ce qui limite le désherbage.

### Quand planter ?

Il est conseillé de planter hors période végétative pour les plants en racines nues et à toute époque pour les plants en godets. L'idéal est une plantation en automne, à partir de novembre et jusqu'à fin février, début mars.

## Estimatif financier

Les coûts présentés ci-dessous restent approximatifs. Ils sont issus de notre propre expérience et d'une estimation moyenne des coûts établie par nos collaborateurs. L'estimation des coûts est une donnée variable fonction des intervenants missionnés.

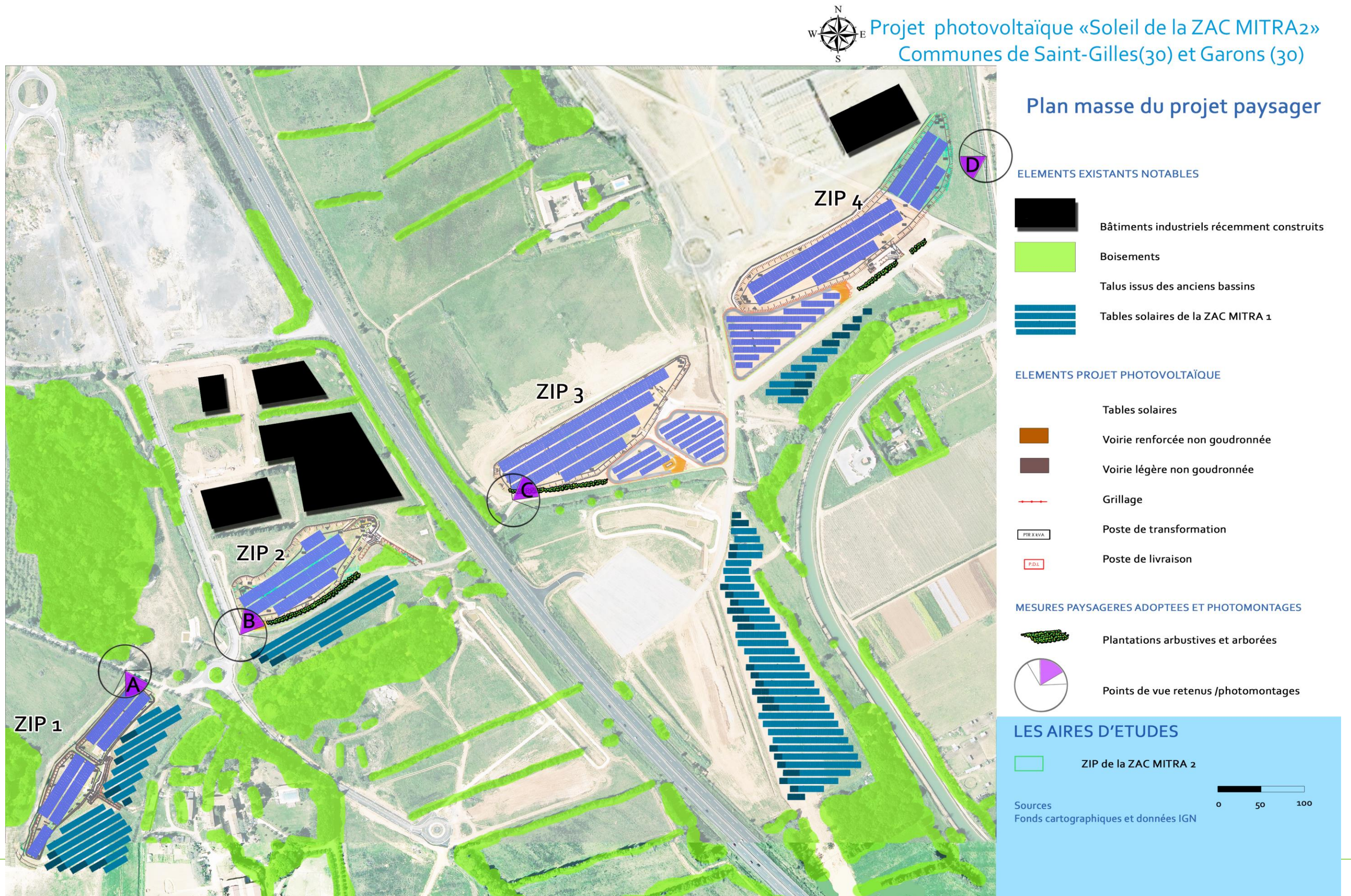
L'idée serait de missionner une entreprise locale qui puisse réaliser l'ensemble de la prestation : fourniture de haies d'essences champêtres, accompagnement et suivi du maître d'ouvrage.

Le coût unitaire du mètre linéaire pour une haie champêtre diversifiée composée d'arbustes locaux est estimé à un montant de 19,2€ HT/ ml. Il faut donc compter une moyenne de 6 000 € pour l'ensemble des haies à planter.

ZIP concernées	Mètres linéaires de plantation	Total €/HT
ZIP 1	0 ml	0 €
ZIP 2	115 ml	2208 €
ZIP 3	122 ml	2342,40 €
ZIP 4	81 ml	1555,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>318 ml</b>	<b>6 105,60 €</b>



## 2.4 Inscription du projet dans le paysage





## 2.5 Évaluation subjective du projet dans le paysage

L'évaluation du projet dans le paysage peut s'établir par le biais de profils altimétriques. Cet outil graphique reste limité. En effet, certains éléments dessinés (voitures, bâtiment, arbres...) n'ont pas d'échelle fixe. Ils servent uniquement d'indicateurs aux composantes paysagères existantes. En revanche, les hauteurs et les distances sont justes et, les rapports d'échelles : distances et hauteurs bien conformes à la réalité. Par la suite des photomontages offriront une valeur plus objective aux perceptions.

### 2.5.1 Profil topographique du projet dans le paysage : AA'

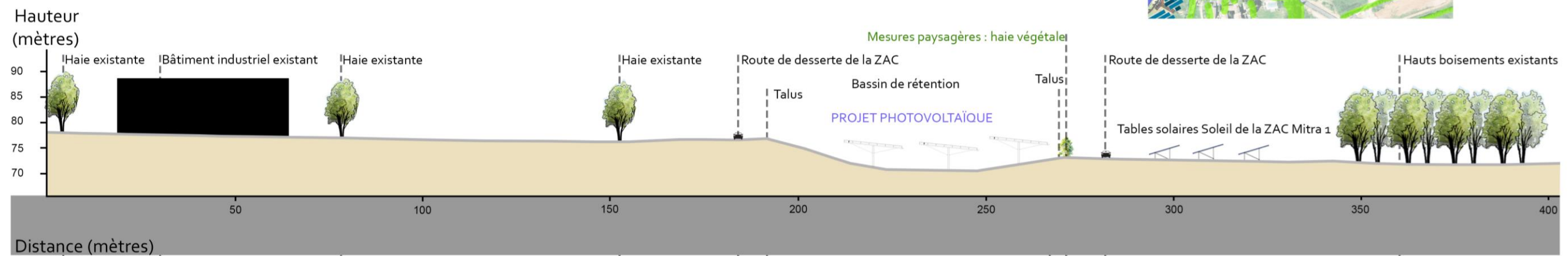
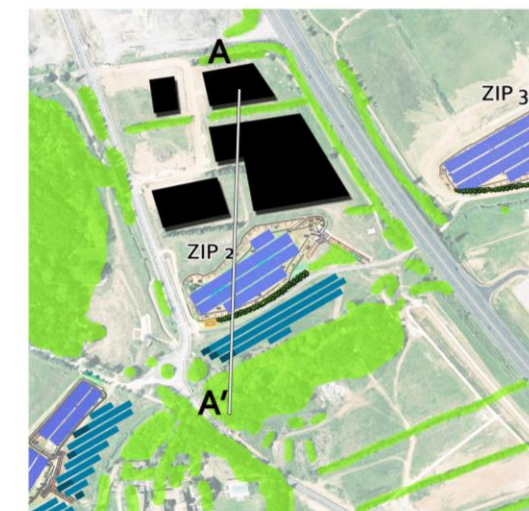
#### Intérêt du trait de coupe

La coupe AA' a été retenue pour caractériser d'une manière générale les impacts paysagers au regard des enjeux préalablement déterminés (volet 1).

#### Analyse paysagère

La localisation des tables inscrites au sein des bassins de rétention permet de créer un recul par rapport à la route de desserte empruntée par le public. De plus, la configuration des tables en ombrières donne plus d'aération visuelle. Les rapports d'échelles sont adaptés au contexte urbain et industriel existant.

CARTE DE LOCALISATION





## 2.6 Visibilité objective du projet dans son paysage

Ce chapitre présente la démarche de travail, la technicité des photomontages puis les photomontages effectués.

### 2.6.1 Élaboration du projet

#### Démarches liées aux photomontages

Le projet Soleil de la ZAC Mitra 2 se situe dans un contexte urbain préservé de la plupart des vues possibles. Les vues sont effectives uniquement aux abords du projet. Les points de vue sélectionnés sont donc sur une proximité immédiate. Les points de vue ont pour objet de représenter au mieux le projet dans ce contexte existant. La perception du projet sur des distances immédiates permet de rendre compte de la qualité des installations et de l'inscription du projet à cette échelle. Les points de vue retenus permettent d'apprécier le projet dans le cadre de ses enjeux et de la problématique établie.

### 2.6.2 Démarche liée aux photomontages

#### Données techniques

Les photomontages qui vont suivre ont été réalisés par le biais du logiciel informatique 3D MAX.

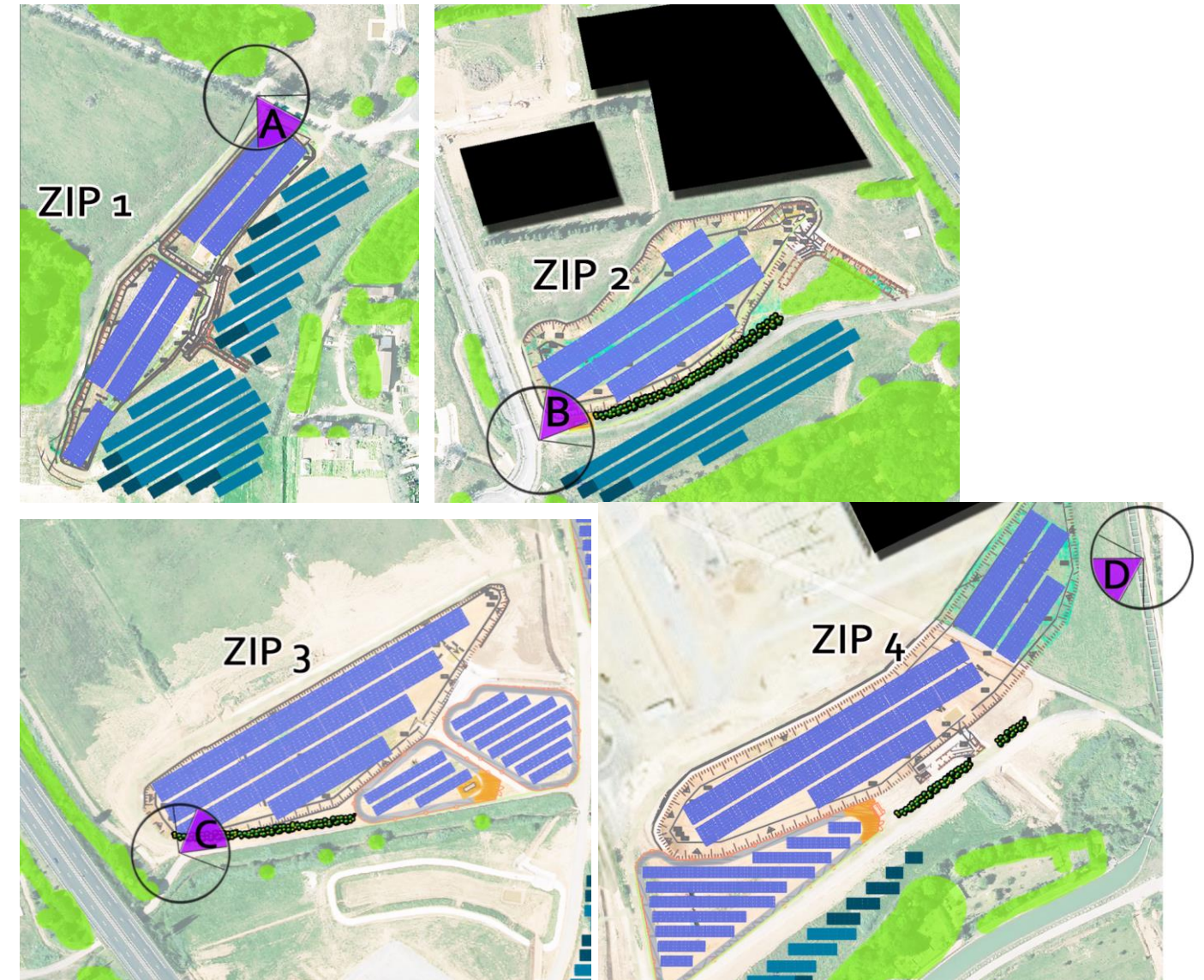
Ce logiciel permet de modéliser les composantes du projet photovoltaïque (tables et éléments annexes) et d'offrir une appréciation objective du projet dans le paysage.

Cet exercice de rendu en 3D reste compliqué étant donné que l'angle de vue établi par l'appareil photo entraîne forcément une déformation plus ou moins notable. De plus, la colorisation des tables peut être fluctuante en fonction de l'heure de la journée.

Dans ce sens, il faut bien rappeler que l'objectif des photomontages est de relever les **ambiances d'un projet dans un contexte paysager** afin de juger au mieux de son impact visuel.

### 2.6.3 Localisations des points de vue

4 points de vue ont été retenus à proximité immédiate des ZIP. Ils sont nommés de la manière suivante : A, B, C et D. Ils sont présentés sur le plan général du projet et également sur les petites cartes de localisation ci-dessous.



Pour une légende plus précise, se référer à la carte générale du projet dans son contexte paysager en page précédente.



## 2.6.4 Photomontage n° A

État initial



Projet





**Commentaires paysagers :**

À proximité de la ZIP 1 et depuis la petite route de dessert de la ZAC, les arbres anciens de haute taille ont parfois été bien conservés (visibles au loin). De plus, les plantations d'oliviers sont ici notables en bordure de route.

Le projet solaire se place en limite immédiate des oliviers. Par cet emplacement le projet reste perceptible tout en étant distant de la route. Les perceptions seront filtrées par ce premier plan arboré. Les hauteurs des panneaux s'accordent avec les autres composantes paysagères dans le sens où il n'y a pas d'effet d'écrasement notable.

**Les impacts sont faibles.**



### 2.6.5 Photomontage n° B État initial



### Projet





**Commentaires paysagers :**

À proximité de la ZIP 2 et proche de l'une des routes de desserte de la ZAC, le projet solaire est visible. Les tables s'agencent avec des hauteurs qui sont conformes au contexte environnant, sans dépassement des bâtiments industriels de l'arrière-plan. De même, le poste de transformation électrique avec son bardage bois offre une ambiance moderne, industrielle et écologique. La mesure paysagère relative à la haie végétale sur le prolongement du poste entraîne une réponse cohérente aux boisements visibles sur le lointain.

**Les impacts sont faibles.**



2.6.1 Photomontage n° C  
État initial



Projet





**Commentaires paysagers :**

À proximité de la ZIP 3 et le long d'une des routes de desserte locale, une sorte de « dent creuse » est aujourd'hui perceptible. Le projet solaire permet d'occuper l'espace avec cohérence dans le contexte existant. La hauteur des tables ne bloque pas la vue vers les bâtiments industriels lointains. De plus, la haie végétale proposée permet d'atténuer les visions franches et l'uniformité des installations. Par la mise en place de haie le long de la route, les tables s'inscrivent mieux et avec plus d'harmonie dans le paysage.

Les impacts sont faibles.



### 2.6.1 Photomontage n° D

État initial



Projet





**Commentaires paysagers :**

À proximité de la ZIP 4 et le long de la piste existante proche, la vue d'œuvre et permet d'établir les co-visibilités entre le haut bâtiment d'Engie et le projet solaire. Le projet s'inscrit au sein des bassins de rétention avec des hauteurs conformes au contexte. Le reste de l'espace autour des panneaux est préservé à l'identique.

**Les impacts sont faibles.**



## 2.7 Tableau de synthèse

THÈMES	ÉTAT INITIAL ET ENJEUX PAYSAGERS	ENJEUX	SENSIBILITÉ ET NIVEAU D'ENJEUX					IMPACTS (moyens utilisés pour évaluer les impacts, toutes échelles confondues)	MESURES	RÉSULTAT NIVEAU D'IMPACT RÉSIDUEL
			Non significatif ou nul	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
APPROCHE TRANSVERSALE LE PATRIMOINE ET LE TOURISME	Le périmètre d'étude éloigné compte deux édifices protégés situés en frange Nord et Sud : L'Ancien Théâtre Municipal sur l'autoroute A54 et l'Ancien Prieuré St-Vincent de Broussan à Bellegarde. S'agissant du tourisme, Nîmes et la Camargue (PNR de Camargue) sont les points d'intérêt touristique majeurs de la région, le tourisme sur le territoire d'étude n'est pas développé. Les quelques lieux touristiques, GR700, ancien Théâtre Municipal et Château de Bellegarde sont éloignés des ZIP. A toutes échelles confondues, aucun élément du patrimoine réglementé et touristique ne présente de vues possibles vers les ZIP	Les ZIPS sont éloignées du patrimoine réglementé et des éléments touristiques. <a href="#">Les enjeux paysagers sont nuls</a>	Nul					Nul à Faible  L'analyse paysagère accompagnée d'outils informatiques (étude cartographique et photomontages) a permis de justifier l'inscription du projet dans le paysage.	Afin de garantir l'inscription paysagère du projet, des mesures paysagères ont été mises en place. Les végétaux à proximité immédiate des ZIP sont conservés. Des haies végétales sont plantées entre le projet et les routes de dessertes les plus fréquentées. L'objectif étant de favoriser un cadre agréable pour les riverains en créant un filtre visuel de type naturel.	Nul
ÉCHELLE ÉLOIGNÉE ET ÉCHELLE RAPPROCHÉE	L'aire d'étude éloignée intègre les éléments paysagers compris dans une distance d'environ 5 kilomètres du site d'implantation potentiel. L'aire d'étude fait partie de l'unité paysagère de la Plaine de la Costière caractérisée en premier lieu par son vignoble, ses vergers et son maraîchage. Ce paysage est relativement uniforme, sa topographie est peu marquée et n'offre pas de points de vue dominants en direction du projet. Les vergers et haies brise-vent forment des écrans visuels importants. Les bourgs et les hameaux sont peu ouverts sur le paysage et les mas isolés souvent dans des écrans de végétation.	À l'échelle éloignée, aucun des territoires identifiés ne peut avoir de lien visuel avec le site.  <a href="#">Les enjeux paysagers à l'échelle éloignée sont nuls</a>	Nul						Nul	



THÈMES	ÉTAT INITIAL ET ENJEUX PAYSAGERS	ENJEUX	SENSIBILITÉ ET NIVEAU D'ENJEUX					IMPACTS (moyens utilisés pour évaluer les impacts, toutes échelles confondues)	MESURES	RÉSULTAT NIVEAU D'IMPACT RÉSIDUEL
			Non significatif ou nul	Faible	Modéré	Fort	Majeur			
LE PAYSAGE A L'ÉCHELLE IMMÉDIATE ET ZIP	<p>L'aire d'étude est définie par l'interaction du site avec la frange Sud de la ville de Garons, l'aéroport de Nîmes et la ZAC Mitra dans laquelle il prend place. L'autoroute A54 traverse l'aire d'étude et constitue l'axe de circulation majeur du territoire.</p> <p>Le projet s'inscrit au cœur de la ZAC Mitra ayant pour objectif d'accueillir de l'activité. Les ZIP sont situés au cœur de la ZAC à proximité et au sein des bassins de rétention et proche des boisements conservés. Les parcelles de la ZIP jouxtent le projet Soleil de la ZAC Mitra 1 accordé et la centrale photovoltaïque (Compagnie du Vent) construite.</p> <p>Les perceptions du projet se réduisent aux limites immédiates des ZIP. :Les routes d'accès, dessertes locales, et les chemins d'exploitation sont bordés de végétation et n'offrent pas de vues dégagées vers les sites. Les hameaux à proximité des sites sont globalement inscrits dans la végétation. Seules, les routes de desserte de la ZAC, qui seront empruntées quotidiennement par les riverains et employés des entreprises, présentent des vues objectives et possibles vers les ZIP.</p>	<p>Les visibilités depuis le périmètre immédiat se réduisent aux limites immédiates des ZIP</p> <p>Les enjeux sont faibles</p>		Faible					<p>Les plantations au regard de la ZIP 2 ont également pour objet d'inscrire le projet dans sa proximité avec le projet accordé Soleil de la ZAC MITRA 1.</p> <p>L'habillage des éléments annexes fait également partie des mesures paysagères. Elles permettent de mieux inscrire le projet au paysage : des postes de livraison avec un bardage bois et coloration des autres éléments annexes avec un RAL adapté au contexte paysager.</p>	Faible